



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de la communication OFCOM

Rapport annuel 2012

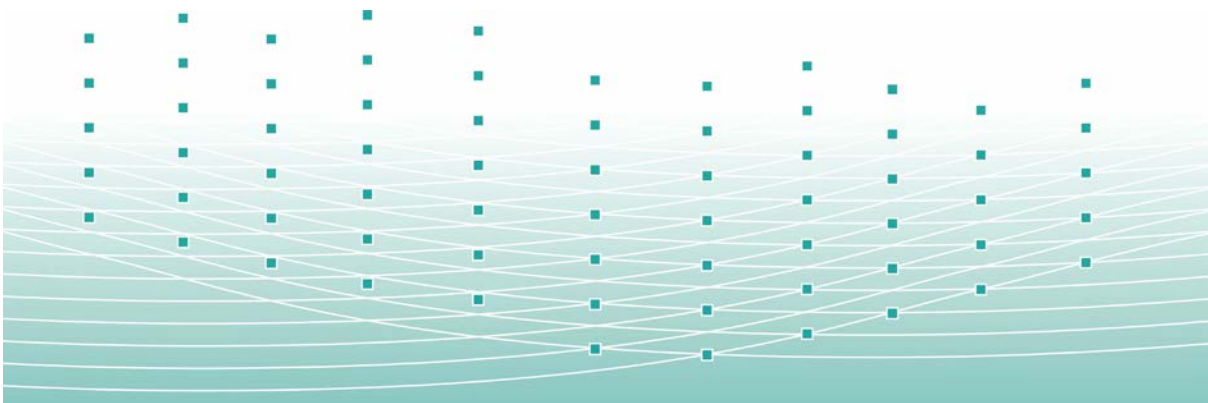


Table des matières

	Editorial	5
1	L'année 2012 en revue	6
1.1	L'année 2011 en revue - Chronologie des décisions importantes prises par le Conseil fédéral, l'OFCOM, le DETEC et la ComCom	6
2	Médias et poste	9
2.1	Médias	9
2.1.1	Programmes de radio et de télévision privés	9
2.1.2	SSR	10
2.2	Droit	10
2.2.1	Législation	10
2.2.2	Surveillance	11
2.3	Surveillance et encaissement de la redevance de radio et télévision	11
2.3.1	Décisions de Billag	11
2.3.2	Décisions de l'OFCOM	12
2.4	Numérisation	12
2.5	Surveillance financière et statistique	13
2.6	La Poste	13
3	Services de télécommunication	14
3.1	Marché des services de télécommunication	14
3.2	Accès au marché et service universel	15
3.2.1	Accès au marché	15
3.2.2	Fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer	16
3.2.3	Service universel	16
3.2.4	Concessions de téléphonie mobile	17
3.3	Protection des consommateurs et surveillance	17
3.4	Domaine Internet .swiss	18
4	Société de l'information en Suisse	18
4.1	Priorités dans le domaine de la société de l'information	18
4.2	Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information	19
5	Surveillance et concessions de radio- communication	19
5.1	Installations de télécommunication	20
5.1.1	Adaptation de la législation	20
5.1.2	Notifications	20
5.1.3	Observation du marché	21
5.2	Compatibilité électromagnétique des appareils et installations électriques	21
5.3	Concessions de radiocommunication	21
5.3.1	Examens de radiocommunication	22
5.4	Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention	23
5.4.1	Mesures de prévention	24
5.5	Surveillance de l'utilisation des fréquences et mesures de prévention	25
5.5.1	Adaptation de la législation	25
5.5.2	Contrôle des concessions	25
5.5.3	Autres contrôles concernant l'utilisation des fréquences	26
5.5.4	Mesures de prévention (p.ex. information)	26
6	Gestion des fréquences	26
6.1	Planification des fréquences	26
6.1.1	Au niveau international	26
6.1.2	Au niveau national	27
6.2	Compatibilité électromagnétique	27

6.2.1	CEM (Compatibilité ÉlectroMagnétique)	27
6.2.2	CEME (Compatibilité ÉlectroMagnétique de l'Environnement).....	28
6.3	Technologie radio.....	28
6.3.1	Perturbation de terminaux satellitaires mobiles dans les bandes de fréquences UMTS voisines	28
6.3.2	Pseudolites.....	28
6.3.3	Assemblée des radiocommunications (AR-12).....	28
6.3.4	Groupe d'Action Mixte 4-5-6-7	29
6.4	Assignation des fréquences	29
6.4.1	Radiodiffusion.....	29
6.4.2	Téléphonie mobile	29
6.4.3	Radiocommunication à faisceaux hertziens.....	30
6.5	Radio Monitoring	30
6.5.1	Radio Monitoring	30
6.5.2	Centrale d'annonce des perturbations de radiocommunication.....	30
6.5.3	Annonces de perturbations traitées par Radio Monitoring.....	30
7	Relations Internationales	31
7.1	Union internationale des télécommunications (UIT)	31
7.2	Union européenne (UE)	31
7.3	TV5 Monde.....	32
7.4	Société de l'information	32
7.5	Conseil de l'Europe (CdE).....	32
7.6	Organisations satellitaires	33
7.7	Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE).....	33
8	Ressources et organisation	34
8.1	Finances.....	34
8.1.1	Comptes de résultats	34
8.1.1.1	Revenus	35
8.1.1.2	Charges.....	35
8.1.2	Comptes des investissements	35
8.1.3	Compte d'exploitation (comptabilité analytique).....	35
8.1.4	Financements spéciaux pour la radio et la télévision	35
8.2	Collaboratrices et collaborateurs.....	40
8.2.1	Personnel	40
8.2.2	Répartition linguistique	40
8.2.3	Âge moyen	40
8.2.4	Apprentissage	40
8.2.5	Egalité	40
8.3	Direction	40
8.4	Organigramme	41
8.5	Cadre.....	42
8.6	Sites.....	43
8.7	Contact.....	44

Table des images

Figure 1:	Procédures pénales administratives LRTV	12
Figure 2:	Parc d'abonnés (31.12.2012)	14
Figure 3:	Indice de prix des services de télécommunication et indice des prix à la consommation des services de télécommunication	15
Figure 4:	Nombre de notifications d'équipements de radiocommunication	20
Figure 5:	Nombre de concessions de radiocommunication	22
Figure 6:	Nombre de concessions de radiocommunication	22
Figure 7:	Taux des non-conformités les plus fréquentes parmi les installations contrôlées	23
Figure 8:	Procédures administratives en matière d'installations	24
Figure 9:	Résultats des contrôles de concessions	25
Figure 10:	Sites	43

Liste des tableaux

Tableau 1:	L'année 2012 en revue.....	8
Tableau 2:	Nombre de fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer	16
Tableau 3:	Statistique des postes téléphoniques publics	17
Tableau 4:	Annonces de perturbations	30
Tableau 5:	Evolution financière au cours de la période 2010-2012.....	38
Tableau 6:	Financements spéciaux radio et télévision	37-39
Tableau 7:	Organigramme	41
Tableau 8:	Cadres.....	42

Abréviations	45
---------------------------	----

Editorial

Cette année, l'OFCOM s'est vu confier de toutes nouvelles tâches. Depuis le 1^{er} octobre, il est l'office de référence pour les affaires postales. Dans ce domaine, nous préparons les dossiers politiques à l'intention du département et du Conseil fédéral, et avons la compétence de réaliser certaines tâches, notamment rendre des décisions relatives aux demandes d'acheminement à prix réduit des journaux et des périodiques. Ce travail étant étroitement lié aux activités que nous déployons dans le secteur des médias, les activités liées à la poste ont été intégrées dans la division "Radio et télévision", rebaptisée "Médias et poste".

L'octroi de tarifs réduits pour l'acheminement de produits de presse nous amène aussi à considérer dans son ensemble la problématique du soutien à la presse. De bonnes bases sont ainsi posées pour développer le concept d'encouragement des médias que le Parlement a demandé au Conseil fédéral d'élaborer (motion 12.3004 de la Commission des institutions politiques du Conseil national). Nous sommes d'ailleurs actuellement en train d'établir les fondements d'un tel concept. Nous pourrions aussi dorénavant compter sur une Commission des médias extraparlamentaire comme partenaire de dialogue pour les questions importantes liées aux médias. A la fin de l'année, le Conseil fédéral a nommé le président et défini le mandat de cette nouvelle entité chargée de formuler des propositions pour le Conseil fédéral et l'administration.

En Suisse, nous bénéficions aujourd'hui de la meilleure desserte à haut débit des pays de l'OCDE. Les fournisseurs aménagent des autoroutes de l'information toujours plus rapides. En organisant en première mondiale une mise au concours de l'ensemble des fréquences de téléphonie mobile, la ComCom a permis aux fournisseurs de services de télécommunication de planifier à long terme la desserte de la Suisse en services de téléphonie mobile et de construire des réseaux mobiles à très large bande performants.

Afin que les autorités locales puissent répondre elles-mêmes aux questions en lien avec l'aménagement de réseaux à très haut débit, nous avons publié un guide sur le portail internet www.treslargebande.ch, en collaboration avec des représentants d'associations et des exploitants. Ce document montre, à l'aide d'exemples, comment les régions peuvent être raccordées aux réseaux de télécommunication à très haut débit. Les différentes mesures de promotion de la large bande en Suisse figurent dans le programme de législature et dans la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse, dont l'application est coordonnée par l'OFCOM.

Martin Dumermuth
Directeur

1 L'année 2012 en revue

1.1 L'année 2011 en revue - Chronologie des décisions importantes prises par le Conseil fédéral, l'OFCOM, le DETEC et la ComCom

20.12.2012	La SSR doit disposer d'une plus large palette de possibilités journalistiques sur l'internet. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) invite les milieux intéressés à se prononcer sur un projet de modification de la concession SSR.
18.12.2012	Radio Energy Basel n'enfreint pas sa concession. Dans une procédure de surveillance, l'OFCOM est arrivé à la conclusion que la station bâloise dispose d'un effectif juste suffisant pour remplir le mandat de prestations. Il a clos la procédure.
14.12.2012	L'année prochaine, 1222 publications bénéficieront d'un tarif réduit pour leur acheminement par la Poste, soit 140 quotidiens et hebdomadaires ainsi que 1082 journaux et périodiques d'organisations à but non lucratif.
07.12.2012	Les prestations de la SSR en matière de programme favorisent l'échange et la compréhension entre les quatre régions linguistiques de Suisse. Le Conseil fédéral le souligne dans un rapport établi à l'intention du Parlement. Il exige toutefois que les chaînes de la SSR tiennent encore davantage compte des autres régions linguistiques dans leurs émissions d'information. Il attend beaucoup du nouveau concept de la SSR relatif à la promotion des échanges entre les diverses régions.
05.12.2012	Les radios privées des régions d'Argovie, de Bâle et de Suisse centrale sont principalement tournées vers leurs zones de desserte. Toutefois, dans l'ensemble, elles diffusent moins d'informations locales que les programmes régionaux de la DRS, comme le montre une étude menée sur mandat de l'OFCOM.
05.12.2012	Durant les heures de grande audience, les télévisions régionales privées offrent à leur public principalement des nouvelles sur l'actualité locale et régionale. Dans les reportages TV plus longs, elles accordent davantage d'importance à la politique et la société, comme le montre une étude réalisée par l'Université de Fribourg sur mandat de l'OFCOM.
04.12.2012	Les télévisions régionales au bénéfice d'une concession devraient à l'avenir pouvoir proposer leurs programmes également en dehors de leur zone de desserte. Le public pourrait ainsi accéder plus facilement à ces offres par le câble ou l'internet. L'OFCOM a lancé une consultation à ce sujet.
04.12.2012	Les émissions de Radio Central pourront aussi être captées dans une bonne qualité sur la route du col du Hirzel. Dans ce but, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a légèrement étendu la zone de desserte de la radio OUC de Suisse centrale. Désormais, la concession de Radio Central inclut les quatre communes de Richterswil, Wädenswil, Horgen et Hirzel.
29.11.2012	Dès le 1er janvier 2013, quatre entreprises se partageront le numéro 140 d'assistance routière. En plus du Touring Club Suisse (TCS), AGA INTERNATIONAL, Medcall et Swiss DLC pourront dorénavant offrir des services de dépannage sur le numéro 140.
22.11.2012	Timedia Holding SA reprend la majorité de TeleTicino SA, qui exploite la chaîne régionale de télévision TeleTicino. Comme la Società Editrice del Corriere del Ticino SA possède la majorité de Timedia Holding SA, cette reprise a également des répercussions sur Radio 3i SA, détenue par le groupe. Le DETEC a approuvé les transferts de concessions correspondants de TeleTicino SA et de Radio 3i SA.
21.11.2012	Le Conseil fédéral a créé une nouvelle Commission fédérale des médias et désigné le professeur zurichois Otfried Jarren comme président. La commission devrait être opérationnelle dès le milieu de l'année prochaine. Elle épaulera le Conseil fédéral et l'administration dans les questions concernant les médias. Ses autres membres seront élus au printemps 2013.
31.10.2012	Les journaux régionaux de Radio DRS pourront aussi être captés en mode numérique. Le Conseil fédéral a donné à la SSR l'autorisation de les diffuser à l'échelle régionale sur un nouveau réseau d'émetteurs DAB+. Parallèlement, il a entamé le processus d'abandon de la diffusion analogique des programmes TV de la SSR sur le réseau câblé.

31.10.2012	Le Conseil fédéral approuve les ordonnances qui permettent d'exempter toute une série d'applications de radiocommunication de la concession dès le 1er janvier 2013.
27.09.2012	Radio Sunshine peut être reprise par les propriétaires de Radio Central AG. Le DETEC a approuvé le transfert de concession demandé par Radio Central AG. Il a également donné son feu vert à la transmission de la concession de Radio Eviva. Cette station, qui diffuse de la musique populaire en mode numérique, est cédée par Radio Central AG à trois particuliers.
14.09.2012	Le Conseil fédéral estime qu'il n'est pas nécessaire d'autoriser la SSR à publier de la publicité sur ses pages internet. Par contre, il souhaite lui concéder davantage de possibilités journalistiques, de sorte qu'elle puisse continuer à répondre aux besoins du public et s'affirmer sur la scène internationale. Il charge le DETEC d'élaborer des propositions en vue d'une modification de la concession et de la création d'une commission nationale des médias.
30.08.2012	Le Conseil fédéral prend connaissance des résultats de la consultation sur le projet d'ordonnance relative à la loi sur la poste et fixe l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance au 1er octobre 2012. Parallèlement, il désigne les membres de la nouvelle autorité de régulation du marché postal (PostCom).
01.08.2012	Peter Pauli, chef de la division Gestion des fréquences, est nommé vice-directeur de l'OF-COM par la conseillère fédérale Doris Leuthard. Par ce geste, celle-ci reconnaît l'importance de la fonction de Peter Pauli et de la division Gestion des fréquences pour l'OF-COM.
06.07.2012	Aucun des trois concessionnaires, Orange, Sunrise et Swisscom, n'a fait recours contre les nouvelles concessions de téléphonie mobile. Ainsi, la plus large procédure d'adjudication de fréquences réalisée à l'échelle internationale s'est achevée avec succès. En réattribuant l'ensemble des fréquences, la Commission fédérale de la communication (ComCom) ouvre la voie à l'utilisation de technologies de téléphonie mobile à très large bande (par ex. videostreaming, services Cloud). Cet objectif ne peut être atteint en effet qu'avec l'utilisation de technologies de téléphonie mobile plus efficaces et plus performantes de quatrième génération comme le LTE (Long Term Evolution). Les consommateurs pourront dès lors profiter d'une très bonne couverture ainsi que d'offres de qualité.
03.07.2012	Les acteurs politiques aux niveaux communal, cantonal et régional disposent d'un guide pour les aider à prendre des décisions dans le domaine du raccordement de la population et de l'économie suisses à des réseaux de télécommunication rapides et performants. Cette publication, illustrée par des exemples concrets, a été présentée dans le cadre de la rencontre de l'OF-COM avec la presse. Autres thèmes abordés: la nouvelle redevance radio/TV non liée à la possession d'un appareil ainsi que la modification du spectre de fréquences et ses conséquences, en particulier pour l'utilisation des microphones sans fil.
15.06.2012	Le Conseil fédéral soulage les chaînes de télévision privées au bénéfice d'une quote-part de la redevance en modifiant la part d'autofinancement. A l'avenir, la proportion des recettes propres par rapport à la quote-part sera plus basse. Par ailleurs, le Conseil fédéral fait un pas vers la suppression de la diffusion analogique de programmes de télévision sur le réseau câblé.
14.06.2012	Philippe Horisberger est nommé chef de la division Surveillance et concessions de radiocommunication (AF) et vice-directeur de l'OF-COM par la conseillère fédérale Doris Leuthard.
13.06.2012	Afin de préserver les intérêts de la Suisse, le DETEC a déposé auprès d'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), la société chargée de gérer les noms de domaine au niveau mondial, un dossier de candidature pour l'obtention de l'extension .swiss.
18.05.2012	Radio Medien AG devient propriétaire de Radio 24, auparavant détenue par Tamedia. Le DETEC a autorisé le transfert de la concession de Radio 24.
16.05.2012	Le Conseil fédéral conclut avec la SSR un nouvel accord de prestations de quatre ans sur l'offre d'informations destinée à l'étranger. La Confédération versera chaque année entre 18,6 et 20 millions de francs pour la plateforme internet "swissinfo.ch" ainsi que pour la collaboration de la SSR avec les chaînes de télévision internationales TV5 et 3Sat. La nouvelle orientation de Swissinfo permet de réduire la contribution fédérale annuelle de 2 à 3 millions de francs.

09.05.2012	La nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV) prévoit un système de redevance approprié et efficace, garantissant le service public en Suisse. La nouveauté réside dans le fait que tous les ménages et entreprises, à quelques exceptions près, devront payer une redevance pour la radio et la télévision. Une flexibilité accrue et des procédures d'octroi de concession simplifiées pour les chaînes privées de radio et de télévision sont également prévues. Le Conseil fédéral a adopté le projet de loi et chargé le DETEC de lancer la consultation. La procédure commence le 10 mai et se termine le 29 août 2012.
25.04.2012	Le Conseil fédéral nomme au poste de directeur suppléant Philipp Metzger actuellement vice-directeur de l'OFCOM.
10.04.2012	La radio numérique poursuit son développement en Suisse. L'OFCOM attribue à SwissMediaCast SA (SMC) une concession de radiocommunication pour l'exploitation d'un nouveau réseau d'émetteurs numérique DAB+. Constitué de sept zones de desserte en Suisse alémanique, ce réseau permettra aux stations radio de toucher un public régional. La SSR pourra également y diffuser ses journaux régionaux en mode numérique. L'aménagement de la première zone partielle devrait débuter en novembre 2012.
28.03.2012	Durant l'actuelle législature, le Conseil fédéral souhaite prendre en main les travaux de révision partielle de la loi sur les télécommunications afin de régler plusieurs questions importantes concernant l'avenir de la communication électronique. Dans son nouveau rapport sur l'évaluation du marché des télécommunications, rédigé à l'intention du Parlement, le Conseil fédéral constate que la loi en vigueur a eu un effet positif dans le secteur des télécommunications, mais qu'elle se heurte à des limites du point de vue technique.
09.03.2012	Le potentiel novateur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvre de nombreuses perspectives pour l'économie et la société suisses. Elles permettent notamment de créer des processus efficaces, individuels et avantageux. Afin d'exploiter au mieux ces possibilités, le Conseil fédéral actualise sa stratégie pour une société de l'information en Suisse. Ce document entre immédiatement en vigueur et sera régulièrement adapté.
23.02.2012	L'adjudication des fréquences de téléphonie mobile est désormais achevée. Les entreprises Orange, Sunrise et Swisscom ont acquis une dotation en fréquences répondant à leurs futurs besoins. En réattribuant l'ensemble des fréquences, la ComCom ouvre la voie à l'utilisation de technologies de téléphonie mobile modernes et performantes, comme le LTE. Les consommateurs pourront bientôt profiter d'une très bonne couverture ainsi que d'offres de qualité. Les recettes réalisées par la Confédération dans le cadre de cette opération se montent à 996'268'000 francs. La procédure s'est déroulée du 6 au 22 février 2012.
16.02.2012	Le DETEC soumet à consultation le projet de révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). La révision de l'ORTV prévoit d'améliorer la situation financière des télévisions régionales chargées d'un mandat de service public. De plus, la suppression de l'obligation de diffuser des programmes en mode analogique doit permettre d'encourager la numérisation du réseau câblé. Les milieux concernés ont jusqu'au 30 mars pour envoyer leurs avis à l'OFCOM.
10.02.2012	A Genève, la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-12) s'est achevée au terme de quatre semaines de négociation. Grâce aux travaux préliminaires de la division Gestion des fréquences (FM), la délégation suisse était parfaitement préparée pour la conférence.
26.01.2012	Quelle est la demande en capacité de diffusion numérique de programmes radio? Pour le savoir, l'OFCOM lance un sondage pour évaluer l'intérêt pour une troisième couverture DAB en Suisse alémanique, avec la possibilité de limiter la diffusion par régions. Les diffuseurs intéressés à construire et exploiter un réseau dans la norme DAB+ dans l'une ou l'autre des huit zones de desserte régionales définies sont invités à faire part de leur intérêt à l'OFCOM jusqu'à fin février 2012.
16.01.2012	En Suisse, de nombreuses régions sont raccordées à des réseaux de télécommunication modernes. Les discussions menées dans le cadre de la table ronde sur les réseaux de fibre optique ont permis d'élaborer des normes uniformes et d'éviter la construction non coordonnée de plusieurs nouveaux réseaux. Les consommateurs peuvent choisir librement leur fournisseur de services de télécommunication. Les acteurs du marché et la ComCom estiment qu'il n'est plus nécessaire de poursuivre les discussions.
05.01.2012	La table ronde sur les réseaux de fibre optique a atteint les objectifs fixés.

Tableau 1: L'année 2012 en revue

2 Médias et poste

En 2012, le changement structurel dans le domaine des médias s'est poursuivi. Toutes proportions gardées, ce processus s'opère également à l'OFCOM: l'année dernière, une division à part entière Médias et poste a été créée à partir de la division Radio et télévision existante.

Qu'il s'agisse d'adapter la concession SSR pour y inclure les autres offres journalistiques de celle-ci (site internet), d'élaborer le rapport "Garantir la diversité de la presse" en réponse à un postulat ou de répondre à la motion "Garantir les fonctions étatiques et démocratiques des médias", la division s'occupe depuis longtemps déjà, et de plus en plus fréquemment, de questions liées à la politique des médias dont la portée dépasse le cadre de la radiodiffusion.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur la poste, l'OFCOM a également repris certaines tâches postales, notamment l'évaluation des demandes d'aide indirecte à la presse.

Cette tâche ainsi que d'autres montrent que les travaux, qui jusqu'ici s'orientaient principalement sur la radiodiffusion, concernent de plus en plus des défis d'ordre général liés à la politique des médias.

On observe également certaines constantes. Cette année, nous nous sommes à nouveau occupés des prestations du principal fournisseur de programmes, à savoir la SSR. Dans un rapport daté du 7 décembre 2012, le Conseil fédéral reconnaît les activités de la SSR en matière d'échange entre les langues et les cultures. Il exige aussi de la SSR qu'elle tienne davantage compte des autres régions linguistiques dans les émissions d'information. A cet égard le Conseil fédéral attend beaucoup du nouveau concept de la SSR, en cours d'élaboration.

Par ailleurs, l'intérêt que le monde politique porte aux médias se maintient, comme le prouvent les interventions parlementaires auxquelles nous avons répondu en cours d'année.

Nancy Wayland Bigler
Vice-directrice et cheffe de division

❖ Rapport "Renforcement de la compréhension mutuelle et de la cohésion nationale sur la SSR"

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/29016.pdf>

2.1 Médias

2.1.1 Programmes de radio et de télévision privés

En 2012, le Conseil fédéral et le DETEC ont pris diverses mesures pour améliorer le cadre général dans lequel s'inscrit l'activité des chaînes de radio et de télévision privées. Au printemps, le DETEC a modifié les quotes-parts de la redevance de réception, qui avaient été fixées en 2007. Au total, le DETEC a distribué 4 millions de francs supplémentaires résultant de l'augmentation des recettes de la redevance aux 13 chaînes de télévision et 21 radios locales ayant droit à une quote-part. De plus, le Conseil fédéral a abaissé de 50% à 30% des coûts d'exploitation le taux de financement propre des chaînes de télévision pouvant prétendre à une quote-part et supprimé la restriction de la diffusion numérique de ces programmes à leur zone de desserte locale.

➤ *Abaissement des coûts d'exploitation le taux de financement propre des chaînes de télévision voir également 2.2.1 "Législation", p.10, § 2*

Dans le courant de l'année, le DETEC a accepté plusieurs transferts économiques. Radio 24 est passée des mains de Tamedia AG à celles de Radio Medien AG (AZ Medien); Radio Sunshine est reprise par Radio Central AG. Enfin, Timedia Holding SA est devenu actionnaire majoritaire de TeleTicino et de Radio 3i.

2.1.2 SSR

Les négociations entre la SSR et les éditeurs sur d'éventuelles coopérations en ligne ont permis de nombreux rapprochements, mais aucun résultat n'a été obtenu au sujet de la publicité sur l'internet, pourtant le point le plus important. Les divergences concernaient notamment la longueur des textes et la publicité sur les sites de la SSR. Les négociations ont été interrompues fin juin. En septembre, le Conseil fédéral a décidé que la SSR ne devait pas diffuser de publicité sur l'internet dans l'immédiat, mais lui a accordé une marge de manœuvre plus importante dans l'offre en ligne. A cette occasion, il s'est dit favorable à la création d'une commission des médias extraparlamentaire, afin de pouvoir utiliser davantage les compétences des spécialistes des médias dans la formation politique de l'opinion. La commission a été officiellement instituée le 21 novembre. Son président est Monsieur Otfried Jarren.

Le 16 mai, le Conseil fédéral a signé avec la SSR un nouvel accord de prestations de quatre ans sur l'offre d'information destinée à l'étranger, le précédent accord arrivant à échéance fin 2012. La Confédération déboursa dès 2013 jusqu'à 20 millions de francs pour la plateforme internet "swissinfo.ch" ainsi que pour la collaboration de la SSR avec TV5 et 3Sat. En outre, le Conseil fédéral a autorisé la SSR à combler une lacune dans la desserte numérique et à diffuser également ses journaux régionaux en Suisse alémanique via le réseau d'émetteurs DAB+.

- *Contributions à l'Offre de la SSR destinée à l'étranger Swissinfo, TV5, 3Sat) voir également 8.1.1.2 "Charges", p. 35, § 2*

2.2 Droit

2.2.1 Législation

Le projet de modification de la loi sur la radio et la télévision a été mis en consultation en mai. Il prévoit principalement le remplacement du système actuel de perception de la redevance de réception de programmes radio/TV par une redevance générale pour les ménages et les entreprises. La consultation a donné lieu à 222 avis, dont 97 émanent de citoyens. Il est prévu que le Parlement traite le projet au cours du deuxième semestre 2013.

Le 1^{er} août 2012, l'ordonnance sur la radio et la télévision partiellement révisée est entrée en vigueur. Le Conseil fédéral a abaissé de 50% à 30% des coûts d'exploitation le taux de financement propre des chaînes de télévision ayant droit à une quote-part. La limite supérieure correspond au montant maximum fixé dans la concession du diffuseur de programmes de télévision. Avant la modification, au moins la moitié des coûts d'exploitation du diffuseur de programmes de télévision titulaire d'une concession devait être financée par la publicité ou le parrainage. Dans le même temps, le Conseil fédéral a préparé l'abandon de la diffusion analogique de programmes sur le réseau câblé, ce qui permet de développer l'offre numérique.

- *Abaissement des coûts d'exploitation le taux de financement propre des chaînes de télévision voir également 2.1.1 "Programmes de radio et de télévision privés", p. 9, § 1*

En décembre, les milieux intéressés ont pu s'exprimer sur une autre modification de l'ordonnance sur la radio et la télévision. A compter du 1^{er} mars 2013, les restrictions en matière de diffusion auxquelles étaient soumis les programmes de télévision régionaux sont supprimées. Désormais, ceux-ci peuvent être diffusés en mode numérique sur des lignes également en-dehors de la zone de desserte qui leur a été assignée. S'agissant du contenu, ces programmes se concentrent sur les événements survenus dans la zone de desserte définie dans la concession.

- ❖ **Révision partielle de la LRTV – Nouvelle redevance radio/TV**
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00909/04016/index.html?lang=fr>
- ❖ **Entrée en vigueur de l'ORTV partiellement révisée, le 1^{er} août 2012**
http://www.bakom.admin.ch/themen/radio_tv/00509/01188/03536/index.html?lang=fr

- ❖ **Révision partielle de l'ORTV - Suppression de la limitation de la diffusion à la région**
<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/gesetzgebung/00909/04118/index.html?lang=fr>

2.2.2 Surveillance

Le nombre de procédures de surveillance dans le domaine de la publicité et du parrainage est en recul, de même que celui des demandes (313 contre 383 en 2011). Toutefois, des interventions ponctuelles se sont révélées nécessaires, notamment pour une application insuffisante des règles sur le parrainage. Nous avons par exemple dû intervenir à propos d'une émission sur la santé, où avait été cité un médicament dont la publicité est interdite par la loi. Deux autres programmes de télévision ont diffusé de la publicité pour des produits pouvant nuire à la santé.

Dans le cadre de procédures de surveillance, nous examinons en outre comment les programmes concessionnaires remplissent leurs mandats de prestations. Dans un cas, nous sommes arrivés à la conclusion que les ressources en personnel étaient juste suffisantes. Dans un autre, l'ancrage local et régional du programme et la prise en considération des minorités culturelles et linguistiques étaient trop faibles.

Un dossier a porté sur l'offre en ligne de la SSR, une offre réglementée dans la concession au titre de ce que l'on appelle les autres services journalistiques, et donc soumise à la surveillance, ce qui n'est pas le cas pour les autres programmes. Nous n'avons pas constaté de manquements à la concession dans l'offre d'un guide de programmes électronique (EPG).

- ❖ **Quelques décisions de l'OFCOM**

<http://www.bakom.admin.ch/dienstleistungen/entscheidatenbank/index.html?lang=fr>

2.3 Surveillance et encaissement de la redevance de radio et télévision

En 2012, le recouvrement de la redevance de réception radio/TV par Billag s'est déroulé correctement.

Dans le cadre de nos activités de surveillance, nous avons mis l'accent sur l'examen de l'infrastructure et de la sécurité informatiques de Billag, qui a dû remédier à quelques petits manquements.

En 2012, l'OFCOM a répondu à environ 500 demandes écrites de citoyens à propos de la redevance radio et télévision, contre 400 en 2011. Cette augmentation s'explique par la révision partielle de la loi sur la radio et la télévision, notamment le nouveau système de perception de la redevance, qui a suscité de nombreuses questions.

2.3.1 Décisions de Billag

En 2012, l'OFCOM a reçu environ 45 recours par mois contre des décisions de Billag, soit un léger recul par rapport à l'année précédente. En 2011, on en dénombrait 60 par mois. Fin 2012, 212 recours étaient en suspens, dont 17% dans le cadre de procédures de poursuite. Quant aux 83% restant, ils portaient essentiellement sur des questions de droit relatives à une annonce, une cessation de l'exploitation ou à l'exonération de la redevance. En 2012, nous avons pris des décisions dans le cadre de 580 procédures; 8% des recours ont été admis.

17 décisions sur recours ont été renvoyées devant le Tribunal administratif fédéral qui, dans un cas, a annulé le verdict de l'OFCOM. Un cas est encore en suspens. Dans les 15 autres cas, il a suivi les conclusions de l'OFCOM. Cinq décisions du Tribunal administratif fédéral ont été renvoyées devant le Tribunal fédéral, mais aucune n'a été admise.

2.3.2 Décisions de l'OFCOM

En 2012, 2897 procédures administratives relatives à des infractions à l'obligation d'annoncer ont pu être réglées, ce qui représente une augmentation de 647 procédures par rapport à l'année précédente. Billag nous a transmis 569 dénonciations, soit 276 de plus qu'en 2011. Comme précédemment, la majorité des procédures, soit 2498, ont pu être réglées par des procédures simplifiées, plus agréables pour les personnes concernées. 167 mandats de répression ont toutefois dû être délivrés à l'issue d'une procédure ordinaire, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente (2011 : 123). Dans un cas, le renvoi à un tribunal a été demandé; le 31 décembre 2012, cette procédure n'était pas encore terminée. En tout, nous avons effectué trois perquisitions de domicile, comme l'année dernière.

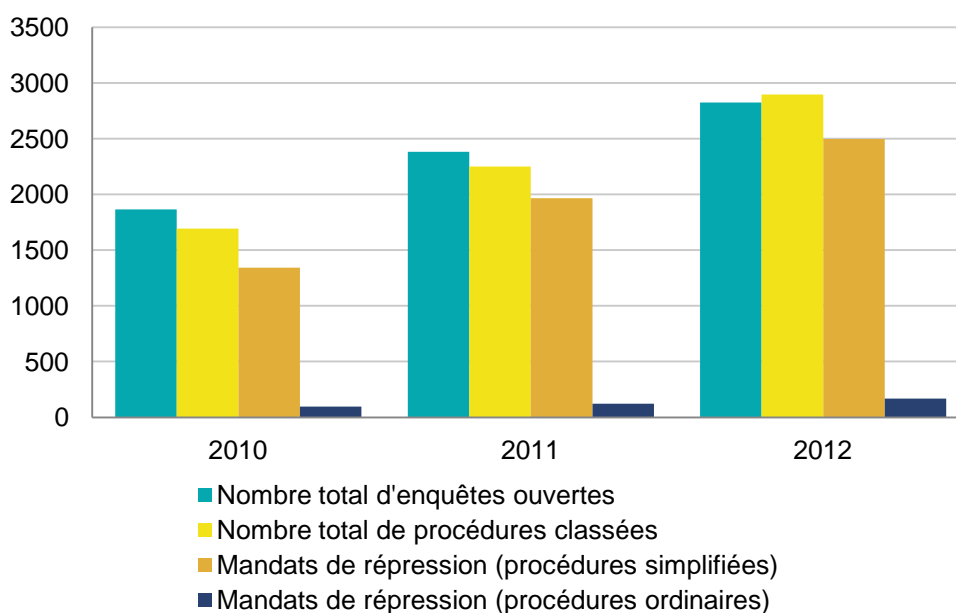


Figure 1: Procédures pénales administratives LRTV

2.4 Numérisation

En 2012, la radio numérique s'est encore développée en Suisse. En avril, l'OFCOM a octroyé à SwissMediaCast AG (SMC) – une entreprise gérée en commun par la SSR, des radios privées, des éditeurs, des professionnels des médias indépendants et des entreprises de technologie – une concession de radiocommunication pour un troisième réseau d'émetteurs numérique en Suisse alémanique. Alors que les deux réseaux existants de la SSR et de SMC sont établis au niveau de la région linguistique, ce troisième réseau, constitué de plusieurs zones de desserte à l'échelon régional, doit permettre à la SSR de diffuser ses journaux régionaux en mode numérique. Grâce à l'étendue plus restreinte des différentes zones de desserte de cette troisième couverture numérique, les radios privées qui veulent s'adresser seulement à un public régional, auront dorénavant elles aussi la possibilité d'utiliser la technologie numérique. En Suisse romande également, la diffusion numérique de programmes de radio privés pointe à l'horizon. Peu avant la fin de l'année, les principaux acteurs (SSR, radios privées, Swisscom Broadcast SA) sont parvenus à un accord et ont adressé une demande commune de concession de radiocommunication par l'intermédiaire d'une entreprise fondée par leurs soins à cet effet. L'OFCOM devrait octroyer la concession début 2013.

Dans l'ensemble, la radio numérique évolue de manière satisfaisante. En automne 2012, la société de marketing MCDT AG, soutenue par la branche de la radio, a annoncé la vente du millionième récepteur numérique en Suisse. Selon des estimations de MCDT AG, un quart des ménages suisses disposerait d'un récepteur numérique.

2.5 Surveillance financière et statistique

La SSR est soumise à la surveillance financière de la Confédération. C'est dans ce cadre que l'OFCOM a examiné, sur mandat du DETEC, les comptes annuels, le budget et la planification financière de la société. Dans le domaine de la redevance de réception, l'office a d'une part contrôlé les coûts initiaux du passage à la facturation annuelle et vérifié d'autre part le décompte d'encaissement. La surveillance financière a aussi porté sur les travaux de renouvellement de l'accord de prestations pour les activités journalistiques de la SSR destinées à l'étranger, notamment la détermination des plafonds financiers nécessaires pour la période 2013 à 2016.

Concernant les diffuseurs privés, l'OFCOM a effectué quatre révisions sur place. Il a présenté et commenté les principales lacunes révélées par ces contrôles lors d'une journée d'information organisée par l'OFCOM le 15 novembre 2012.

2.6 La Poste

Avec l'entrée en vigueur de la révision des bases légales sur la poste, le 1^{er} octobre 2012, l'OFCOM a repris certaines tâches relevant du domaine postal. Depuis le 1^{er} septembre 2012, la nouvelle section Poste est responsable de l'élaboration de la politique postale pour le compte du DETEC. Nous préparons les affaires parlementaires et les processus législatifs dans le domaine de la poste, exerçons la surveillance du service universel dans le secteur du trafic des paiements, évaluons les demandes d'aide indirecte à la presse et coordonnons la défense des intérêts de la Suisse dans les organisations internationales. En outre, nous avons pour mandat d'évaluer le marché suisse de la poste durant les trois années qui suivent l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et de soumettre au Conseil fédéral des propositions pour la suite.

❖ Lien vers la page de la section Poste

<http://www.bakom.admin.ch/org/organisation/00537/04064/index.html?lang=fr>

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'OFCOM est compétent pour évaluer les demandes d'aide indirecte à la presse, une tâche précédemment assurée par la Poste suisse. Dans ce but, nous avons réalisé un recensement complet durant le dernier trimestre 2012. Nous avons reçu 1574 demandes et répondu positivement à 143 demandes de quotidiens ou hebdomadaires de la presse locale et régionale ainsi qu'à 1082 demandes d'organisations sans but lucratif (presse associative et presse des fondations). Bien que les dispositions légales aient été légèrement modifiées dans l'ordonnance, le nombre de titres pouvant prétendre à une aide est resté stable par rapport à l'année précédente. Sur la base de nos décisions, la poste a calculé le montant des réductions pour la presse locale et régionale ainsi que pour la presse associative et la presse des fondations. La Confédération consacre chaque année 50 millions de francs à cette prestation. Le Conseil fédéral a approuvé les montants calculés le 23 janvier 2013.

❖ Lien vers la page consacrée à l'aide à la presse

<http://www.bakom.admin.ch/themen/04073/04075/index.html?lang=fr>

3 Services de télécommunication

L'année 2012 a été placée sous le signe de la mise au concours des fréquences de téléphonie mobile. Mandaté par la ComCom, l'OFCOM a réattribué toutes les fréquences jusqu'en 2028. Orange, Sunrise et Swisscom, qui ont déboursé en tout près d'un milliard de francs, pourront dorénavant développer la 4^e génération de téléphonie mobile (LTE) et transmettre des données beaucoup plus rapidement. Depuis le 1^{er} mars 2012, le service universel offre aussi des largeurs de bande plus élevées: suite à la révision de l'ordonnance sur les télécommunications, les raccordements de Swisscom doivent autoriser le téléchargement à une vitesse de 1 Mbit/s au minimum dans tout le pays.

L'exercice a également été marqué par le rapport complémentaire sur l'évaluation du marché des télécommunications, dans lequel le Conseil fédéral a fait part de son intention de mettre en consultation une révision de la loi sur les télécommunications au cours de la présente législature. Par ailleurs, dans le cadre de la libéralisation des noms de domaine internet, la Confédération a déposé auprès de la société responsable aux Etats-Unis une candidature en vue de l'utilisation de la terminaison ".swiss" dans l'internet.

En été 2012, sous la direction de l'OFCOM, un groupe de travail d'horizons divers a élaboré un guide destiné aux responsables politiques cantonaux et communaux contenant des aides à la décision en matière d'investissements dans les nouvelles infrastructures de télécommunication. Un atlas en ligne montrant la desserte à large bande en Suisse a également été dressé.

Enfin, le Tribunal administratif fédéral a soutenu la décision de la ComCom stipulant que l'accès des concurrents de Swisscom aux lignes louées n'est pas limité à certaines technologies.

Philipp Metzger
Directeur suppléant et chef de division

3.1 Marché des services de télécommunication

Le recul du marché de la téléphonie fixe s'est poursuivi en 2012, comme le montre la diminution du nombre des raccordements. Les prix des appels sur le réseau fixe sont restés stables.

Le nombre des abonnements de téléphonie mobile et des cartes prépayées a continué d'augmenter pour atteindre près de 10,5 millions fin 2012. Ce chiffre inclut les services mobiles à large bande. En 2012, les tarifs des appels sur le réseau mobile suisse ont continué à baisser.

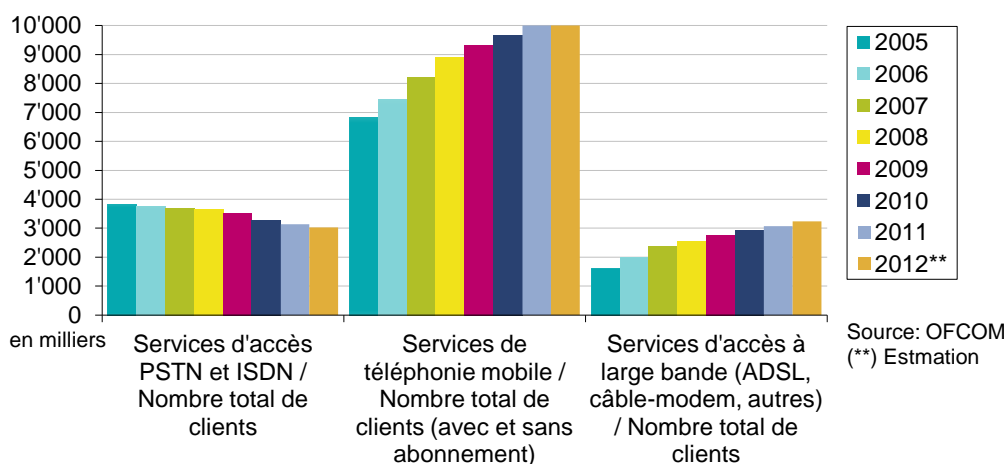


Figure 2: Parc d'abonnés (31.12.2012)

L'évolution dans le domaine des raccordements à large bande a aussi été positive. Nous estimons que fin 2012, le nombre de raccordement dépassait 3,2 millions. Les tarifs de la large bande ont quelque peu diminué.

L'indice général des prix calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour les services de télécommunication se situait à 53,2 points fin 2012 (année de base = 1998). Les prix des services de télécommunication ont donc chuté d'environ 47 % depuis la libéralisation du marché en 1998.

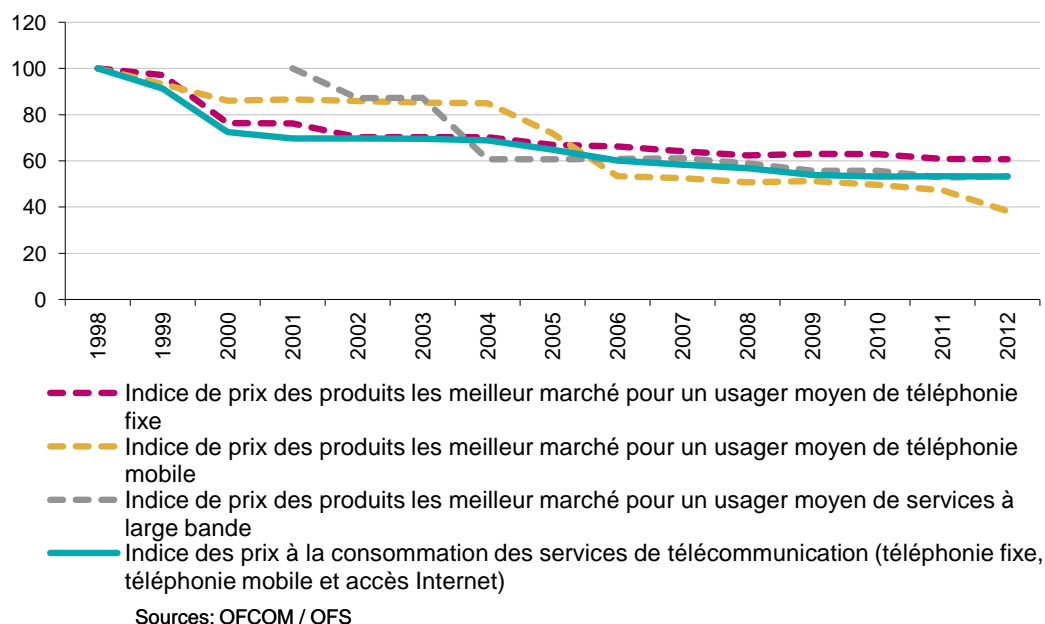


Figure 3: Indice de prix des services de télécommunication et indice des prix à la consommation des services de télécommunication

3.2 Accès au marché et service universel

3.2.1 Accès au marché

Le nombre de fournisseurs de services de télécommunication nouvellement annoncés a légèrement augmenté. Toutes catégories confondues, 46 fournisseurs ont été enregistrés tandis que 35 se sont retirés du marché durant le même laps de temps.

Après une procédure de presque deux ans, le Tribunal administratif fédéral a statué sur deux recours concernant l'accès aux lignes louées, les rejetant en grande partie. Le tribunal a confirmé l'interprétation faite par la ComCom de la notion de ligne louée, que la loi définit comme technologiquement neutre et donc ouverte à de nouvelles normes et technologies de transmission. Par conséquent, des services sur IP ou Ethernet peuvent également, en tant que liaisons point-à-point sur toutes les largeurs de bande, satisfaire à la notion de ligne louée et relever du régime d'accès de la loi sur les télécommunications. Suite à ce jugement, les trois procédures suspendues portant sur l'accès aux lignes louées ont été reprises. Nous avons dès lors continué à enquêter sur les prix des services utilisés par les requérants durant la période 2010 - 2011, ainsi que sur l'offre complète de lignes louées en 2012. En mai, par décision partielle, la ComCom a réévalué les prix des lignes louées pour la période 2007 à 2009, compte tenu des précisions apportées sur le calcul des prix en procédure parallèle lorsque les deux procédures de recours étaient pendantes; ces précisions avaient été demandées par le Tribunal administratif fédéral.

Le Tribunal administratif fédéral a pris une autre décision sur recours dans le cadre d'une procédure relative à l'accès aux canalisations de câbles, à la facturation des raccordements d'utilisateurs du réseau fixe (VTA) et à l'accès au répartiteur principal (colocalisation). Dans ce cas également, le tribunal a largement soutenu la décision de l'instance inférieure. La controverse portait notamment sur la déduction des coûts de marketing dans le calcul du prix pour la VTA, une question où le tri-

bunal a tranché contre la ComCom. Sur la base des décisions rendues sur recours en procédure parallèle, deux recours semblables ont été retirés, de sorte que, à la fin de l'année, quatre recours contre des décisions d'accès de la ComCom étaient encore en suspens devant le Tribunal administratif fédéral.

Dans l'année sous revue, quatre nouvelles demandes d'accès ont été déposées, dont trois ont été traitées en première instance pour des raisons juridiques de forme. Deux requêtes au contenu identique demandaient la fixation d'indemnisations pour la terminaison mobile. En cours de procédure, les parties se sont mises d'accord à l'amiable, de sorte que les procédures ont pu être classées sans suite. Dans une autre procédure concernant la garantie de transit, la ComCom n'est pas entrée en matière. A la fin de l'année, la décision n'était toutefois pas encore exécutoire. Quant à la quatrième procédure, elle concernait à nouveau les prix de diverses formes d'accès et n'a donc pas pu faire l'objet d'une décision durant l'exercice.

3.2.2 Fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer

Le nombre de fournisseurs de services de télécommunication annoncés a légèrement augmenté, mais uniquement chez les petits fournisseurs et les fournisseurs de niche. Les mutations sont restées dans la même proportion que l'année précédente.

Réf.	Catégorie de service	2010	2011	2012
1.a	Service téléphonique par raccordements fixes	167	181	180
1.b	Service téléphonique nomade via l'internet	146	125	129
1.c	Service téléphonique mobile par réseau terrestre	51	60	63
1.d	Service téléphonique mobile par satellite	9	11	11
1.e	Service téléphonique au moyen d'un numéro d'accès (two-step dialing)	35	39	46
2	Diffusion de programmes radio/TV	145	149	151
3	Accès à l'internet	243	257	266
4.a	Capacité de transmissions débit binaire constant	139	149	147
4.b	Capacité de transmissions débit binaire variable	211	216	216
5.a	Services SMS/MMS	86	96	98
5.b	Hébergement de numéros attribués individuellement et/ou numéros courts	35	41	45
5.c	Autres services	118	118	138

Tableau 2: Nombre de fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer

3.2.3 Service universel

Le 1^{er} mars 2012, de nouvelles largeurs de bande minimales de 1000/100kbit/s ont été introduites. En vue de ce changement, Swisscom a migré sur VDSL une partie des raccordements sur lesquels ce nouveau paramètre ne pouvait pas être garanti. Dans la pratique, presque tous les clients DSL mini (qui correspond à l'offre de service universel de Swisscom) bénéficient aujourd'hui du débit minimum exigé. Les clients auxquels Swisscom n'a pas été en mesure de fournir ce débit sur DSL ont été informés et se sont vus proposer un autre raccordement répondant aux critères du service universel. Ils ont préféré souvent un débit moins élevé par DSL plutôt qu'une solution par satellite; hormis la largeur de bande, cette option ne présente en effet aucune autre restriction du volume. Ce changement n'a pas entraîné un afflux de demandes particulier à l'OFCOM. Le nombre de recours portant sur le service universel a très nettement diminué.

Le nombre de clients desservis par satellite est toujours en baisse: 1713 (2010), 1653 (2011) 1582 (2012).

Le nombre de cabines téléphoniques publiques continue également à diminuer. 544 cabines ont été supprimées en 2012 (2011: 379).

Statistique des postes téléphoniques publics	2009	2010	2011	2012
Postes téléphoniques publics relevant du service universel: Emplacements dans les communes	4813	4437	4058	3514
Communes sans postes téléphoniques publics relevant du service universel	237	332	517	797

Tableau 3: Statistique des postes téléphoniques publics

Le rapport annuel sur la qualité des prestations relevant du service universel confirme que Swisscom a atteint tous les objectifs fixés dans la concession.

3.2.4 Concessions de téléphonie mobile

Dans le cadre d'une mise au concours couronnée de succès, l'OFCOM, mandaté par la ComCom, a attribué les fréquences de téléphonie mobile déjà libres ou qui le deviendront entre 2014 et 2017, y compris celles du dividende numérique (anciennes fréquences de radiodiffusion). Les trois opérateurs existants Orange, Sunrise et Swisscom ont pu ainsi acquérir les fréquences qui leur permettront de doter leurs réseaux des technologies les plus modernes comme le LTE et d'offrir en Suisse des services de téléphonie mobile de qualité aux consommateurs. Les recettes d'un montant de 996 268 000 francs ont été versées dans les caisses de la Confédération.

L'opération s'est déroulée en février 2012 et a duré 13 jours. Unique au monde, l'attribution générale de toutes les fréquences de téléphonie mobile a été menée par voie électronique au moyen d'un système d'enchères, dans une sécurité optimale.

- *L'adjudication des fréquences mobiles voir également 6.4.2 "Téléphonie mobile", p. 29, 8.1.1. "Comptes de résultats", S. 34, § 3 et 8.1.1.1 "Revenus", p. 35*

3.3 Protection des consommateurs et surveillance

Le nombre de plaintes de consommateurs a très légèrement diminué en 2012 (1457 plaintes enregistrées contre 1524 en 2011). Une majorité ont été adressées par courriel ou par téléphone. Comme dans les années précédentes, les plaintes concernaient en grande partie la présélection non souhaitée (*slamming*) et le démarchage téléphonique non souhaité (effectué malgré l'étoile dans l'annuaire) ainsi que la publicité de masse illicite (*spamming*) et des problèmes de facturation avec l'opérateur. Constatation réjouissante: le nombre des plaintes en relation avec la présélection non souhaitée a eu tendance à diminuer à partir du 2^e semestre de l'année.

Dans le domaine de la surveillance des ressources d'adressage et notamment des numéros de services à valeur ajoutée (numéros 090x), le nombre des mesures de surveillance contre les titulaires de ressources d'adressage a diminué en 2012. L'OFCOM a pris des mesures dans près de 290 affaires (contre 360 en 2011). Près de 170 dossiers de surveillance ont été constitués et pu être réglés dans le cadre d'une pré-clarification et environ 120 procédures de révocation ont été ouvertes. Les principales infractions constatées relevaient du non-paiement des émoluments annuels et du non-respect des dispositions relatives à l'indication des prix.

3.4 Domaine Internet .swiss

En mai 2012, l'OFCOM a déposé auprès de l'ICANN (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*), la société chargée de gérer les noms de domaine au niveau mondial, un dossier de candidature pour l'obtention du domaine internet .swiss au nom du DETEC. Avec cette candidature, la Confédération entend défendre les intérêts du pays et éviter toute monopolisation ou usage abusif par des tiers de la dénomination géographique "Suisse".

La compagnie Swiss International Airlines, qui souhaitait également pouvoir utiliser l'extension .swiss pour ses propres intérêts, a retiré sa candidature auprès de l'ICANN au mois de décembre 2012 après plusieurs discussions avec les responsables du DETEC et de l'OFCOM.

D'ici à mars 2013, l'ICANN procédera à l'évaluation de la candidature. En parallèle, l'OFCOM définit comment l'enregistrement des nouveaux noms de domaine sera géré et quelles seront les conditions pour obtenir un de ces nouveaux noms de domaine. L'office devra également préparer les modifications nécessaires du cadre légal. Si toutes les exigences imposées par l'ICANN sont remplies, la mise en œuvre du nouveau domaine est prévue en 2014. C'est seulement à partir de cette échéance qu'il sera possible de requérir l'enregistrement d'un nom de domaine muni de l'extension .swiss.

- **L'ICANN voir également 4.2 "Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information", p. 19 et 7. "Relations International", p. 31 et 7.4 Société de l'information, p. 32, § 3**

4 Société de l'information en Suisse

Le 9 mars 2012, le Conseil fédéral a posé de nouveaux jalons en approuvant une version actualisée de sa Stratégie pour une société de l'information en Suisse. L'objectif est d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de rendre l'espace économique suisse innovant et compétitif, et de mettre ces outils au service de tous les habitants du pays. Le Conseil fédéral a inclus dans la stratégie un champs d'action sur les infrastructures, qu'il considère être une base pour la société de l'information; il se préoccupe en outre de l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources, afin de chercher à mettre en œuvre les TIC d'une manière aussi durable et respectueuse de l'environnement que possible. Un Comité de pilotage Société de l'Information, placé sous la présidence du directeur de l'OFCOM, est chargé d'assurer la mise en œuvre coordonnée et ciblée de la stratégie. La Direction opérationnelle Société de l'information, rattachée à l'OFCOM, soutient le comité dans son travail.

Sabine Brenner

Cheffe suppléante de la Direction opérationnelle Société de l'information

- ❖ **Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse**

Link: <http://www.bakom.admin.ch/themen/infosociety/00695/index.html?lang=fr>

4.1 Priorités dans le domaine de la société de l'information

En même temps que la stratégie actualisée, le 9 mars 2012, le Conseil fédéral a confié trois nouveaux mandats à l'administration fédérale. Sous la conduite du DETEC, une stratégie du Conseil fédéral pour la gestion des adresses internet a été élaborée afin de mieux positionner la Suisse sur le marché libéralisé des noms de domaine. Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a été chargé de concevoir un paquet de mesures sur le thème de l'e-accessibilité afin de garantir un accès sans barrières et sans discrimination aux informations en ligne ainsi qu'aux offres de communication et de transactions du gouvernement et de l'administration fédérale. Le DFI a également reçu le mandat de modifier les indicateurs statistiques pour évaluer la société de l'information compte tenu

de la stratégie actualisée. De son côté, en 2012, le Comité de pilotage interdépartemental Société de l'Information a examiné comment organiser le monitoring (surveillance) des projets menés de manière décentralisée dans l'administration fédérale pour mettre en œuvre la stratégie du Conseil fédéral de manière cohérente.

- *L'ICANN voir également 3.4 "Domaine Internet .swiss", p. 18 et 7. "Relations International", p. 31 et 7.4 Société de l'information, p. 32, § 3*
- *Société de l'information voir également 4.2 "Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information", p. 19 et 7.4 "Société de l'information", p. 32"*

4.2 Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information

En 2012, la Direction opérationnelle a contribué à la constitution du Comité de pilotage Société de l'information et conçu des instruments de monitoring pour la mise en œuvre de la stratégie, laquelle s'opère de manière décentralisée dans l'administration fédérale. En mai 2012, la Direction opérationnelle a organisé une journée de conférences sur le thème "TIC: Compétences de base pour le marché du travail" et en novembre un atelier d'experts intitulé "Sécurité: opportunités pour la place économique suisse". En outre, elle a participé à divers groupes de travail de l'administration fédérale, notamment sur "Les jeunes et les médias", "L'e-accessibilité" ou l'actualisation du système d'indicateurs statistiques pour la société de l'information. Elle a aussi été impliquée dans la candidature de la Confédération auprès de l'ICANN, la société chargée de la gestion des adresses internet à l'échelle planétaire, pour l'obtention de l'extension .swiss. Elle a également rédigé la Stratégie du Conseil fédéral pour la gestion des noms de domaine internet que le gouvernement devrait approuver début 2013. Un autre élément important de son activité a été la préparation du rapport demandant l'élaboration d'un cadre juridique pour les médias sociaux en réponse à un postulat de la Conseillère nationale Viola Amherd (Postulat n° 11.3912); ce rapport devrait être soumis au Conseil fédéral à la mi-2013. Au niveau international, la Direction opérationnelle a suivi l'évolution de la société de l'information en participant à des conférences et à des ateliers. Elle a également représenté la position de la Suisse dans les groupes de travail de l'OCDE et de l'UE.

- *Société de l'information voir également 4.1 "Priorités dans le domaine de la société de l'information", p. 18 et 7. "Relations International", p. 31 et 7.4 "Société de l'information", p. 32*

5 Surveillance et concessions de radio-communication

L'année 2012 a été marquée par des changements importants au niveau des cadres de la division AF.

Suite à la nomination de Véronique Gigon au poste de secrétaire générale suppléante au secrétariat général du DETEC, Gerhard Käser a assuré la suppléance à la tête de la division dès avril 2012. Fin août, il a pris une retraite méritée après avoir travaillé à l'OFCOM dès sa création, en 1992. Philippe Horisberger a pris le relais le 1^{er} juillet, secondé par Olivier Pauchard, nommé suppléant en août. Quant à Lucio Cocciantelli, il a été promu en septembre à la tête de la section Accès au marché et conformité (MK).

La division a travaillé tout au long de l'année à la mise en œuvre des décisions concernant le projet IFN (Nouveaux instruments pour l'octroi et l'utilisation des fréquences). Elle a en particulier pré-

paré la révision des ordonnances pour permettre de libérer de l'obligation de concession toute une série d'applications de radiocommunication telles que les microphones sans fil, les CB, les radars sur bateaux, etc. Ces modifications d'ordonnances ont été approuvées par le Conseil fédéral en octobre et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Elles ont nécessité un important effort d'information des différents acteurs concernés.

Philippe Horisberger
Vice-directeur et chef de division

5.1 Installations de télécommunication

5.1.1 Adaptation de la législation

Une nouvelle disposition introduite dans l'ordonnance sur les installations de télécommunication (OIT) permet à l'OFCOM de publier dès 2013 sur l'internet, à l'intention des consommateurs et des acteurs du marché, une liste des installations de télécommunication susceptibles de causer des perturbations. En outre, l'OIT règle de manière stricte la mise en circulation et l'exploitation de perturbateurs.

La Commission européenne a présenté en octobre 2012 sa proposition de révision de la directive R&TTE (*Radio & Terminal Telecommunication Equipment*), qui sera discutée en 2013 au Conseil et au Parlement européens pour être en principe adoptée courant 2014. Comme le domaine des installations de télécommunication entre dans le champ d'application de l'accord de reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité, la Suisse reprend cette directive dans l'ordonnance sur les installations de télécommunication (OIT). Cette dernière devra donc être révisée à l'horizon 2014/15.

5.1.2 Notifications

En 2012, l'OFCOM a traité 663 notifications d'équipements de radiocommunication, soit 17% de moins que l'année précédente. Ce recul est dû à la progression de l'harmonisation des fréquences au niveau européen, qui a permis d'augmenter le nombre d'équipements exemptés de la notification. Parmi ces notifications, la part qui concerne les équipements soumis à des restrictions d'utilisation en Suisse – car ils utilisent des fréquences qui ne leur sont pas attribuées – augmente (20% en 2012 contre 15% en 2011).

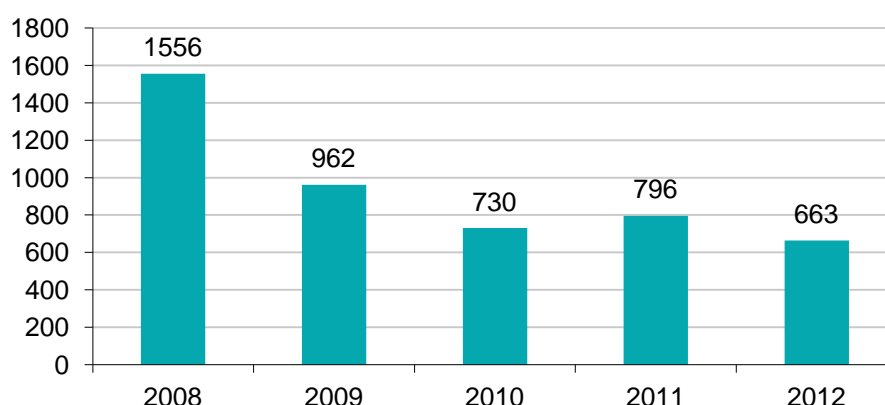


Figure 4: Nombre de notifications d'équipements de radiocommunication

En 2012, l'OFCOM s'est engagé aux côtés de la Commission européenne à dresser une liste des équipements pour lesquels aucune notification n'est nécessaire. Destiné à clarifier la situation auprès des acteurs du marché, ce document a été publié pour la première fois fin 2012. Il sera mis à jour régulièrement dans le cadre d'un groupe de travail conduit par l'OFCOM.

- ❖ **Liste des équipements pour lesquels la notification n'est pas nécessaire**
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/rte/documents/index_en.htm#h2-5

5.1.3 Observation du marché

En 2012, 51 nouvelles entreprises qui mettent sur le marché des installations de télécommunication, ainsi que trois foires ont reçu la visite d'un collaborateur de l'OFCOM. L'office a ainsi pu donner des informations ciblées sur les conditions de mise sur le marché des installations de télécommunication et compléter sa banque de données des importateurs, laquelle contient actuellement 1039 entreprises.

5.2 Compatibilité électromagnétique des appareils et installations électriques

Dans l'année sous revue, l'OFCOM a suivi les discussions au Conseil et au Parlement européens sur la révision de la directive sur la compatibilité électromagnétique. Le nouveau texte est sous toit et sera formellement adopté, probablement début 2013. L'OFCOM devra alors démarrer les travaux de révision de la législation suisse en la matière.

- **CEM voir également 5.4. "Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention", p. 23, § 2, 5.4.1. "Mesures de prévention" p. 24 § 2 et 6.2.1 "CEM" p. 27**

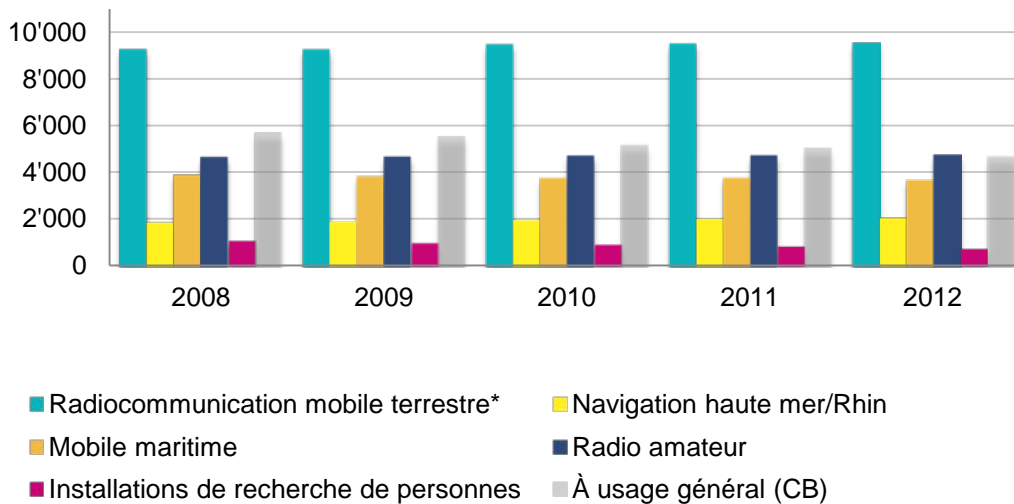
5.3 Concessions de radiocommunication

L'utilisation de fréquences à des fins professionnelles (taxis, entreprises de transport, services de sauvetage, police, pompiers, administrations publiques, etc.) se reflète dans le nombre de concessions pour les radiocommunications mobiles terrestres.

En 2012, le nombre de concessions nécessaires pour l'utilisation du réseau national de sécurité par les pompiers, la police, les services de santé, etc. (POLYCOM) a encore fortement augmenté suite à l'extension des réseaux partiels des cantons. Les organisations de sauvetage et de sécurité abandonnent de plus en plus la radiocommunication analogique au profit du numérique. La tendance des sapeurs-pompiers locaux à se regrouper en services du feu régionaux se poursuit. Ces fusions devraient permettre des synergies.

Dans l'ensemble, dans le domaine des radiocommunications mobiles terrestres, le nombre des concessions et des installations soumis à l'obtention d'une concession a une nouvelle fois augmenté.

Comme les années précédentes, le nombre de concessions dans les catégories "radioamateur" et "navigation en haute mer et sur le Rhin" s'est légèrement accru. Par contre, le recul dans le domaine des radiocommunications aériennes mobiles se confirme, même s'il est moins marqué que l'année dernière. Les chiffres sont également à la baisse pour les concessions à usage général et les installations de recherche de personnes.



*anciennement "à usage professionnel"

Figure 5: Nombre de concessions de radiocommunication

❖ **Guichet virtuel**

www.ebakom.admin.ch

Nous recommandons à nos clients d'utiliser notre guichet virtuel, qui permet par exemple d'envoyer facilement des demandes de concession ou de s'inscrire à des examens de radiocommunication sans avoir à se soucier des heures de bureau.

www.ebakom.admin.ch

➤ *"OFCOM Online" voir également 8 "Ressources et organisation", p. 34*

5.3.1 Examens de radiocommunication

En comparaison de l'année dernière, le nombre de candidats – répartis dans quatre catégories d'examens – n'a pas diminué. En tout, 770 candidats ont passé un examen conformément aux exigences internationales.

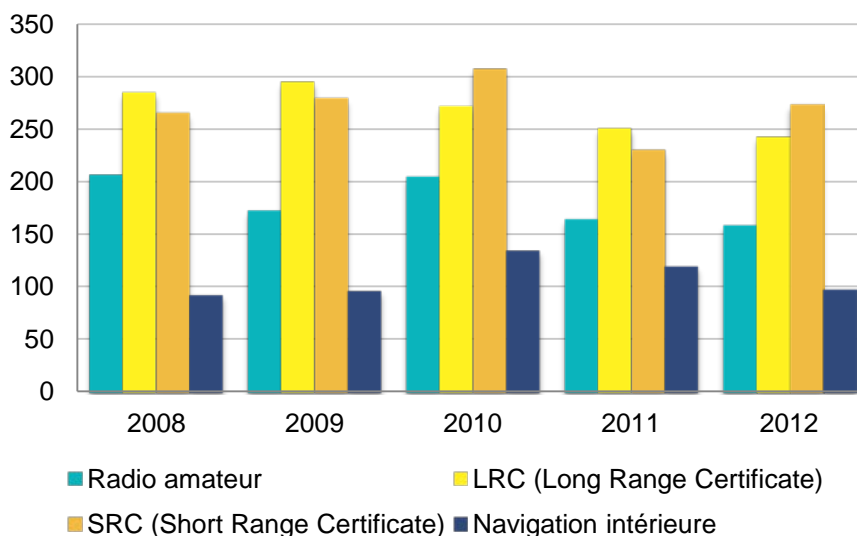


Figure 6: Nombre de concessions de radiocommunication

5.4 Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention

Comme le veut le mandat de prestations défini pour l'office par le Conseil fédéral, l'OFCOM doit effectuer des mesures de contrôle et de prévention dans les domaines des installations de télécommunication et de la compatibilité électromagnétique des appareils électriques. 150 installations de télécommunication et 28 appareils électriques ont été contrôlés en 2012. Le taux de non-conformité des installations de télécommunication restait élevé (90%); 160 installations sur 178 ne respectaient pas les exigences applicables (88% en 2011). Comme par le passé, les points les plus problématiques concernaient la déclaration de conformité (67% de non-conformité contre 70% en 2011), le dossier technique (64% contre 59% en 2011), la caractérisation (48% comme en 2011) et les exigences essentielles (42% contre 38% en 2011). 105 installations (59%, contre 58% en 2011) n'avaient pas été soumises à une évaluation de la conformité de la part du fabricant ou avaient fait l'objet d'une procédure inappropriée.

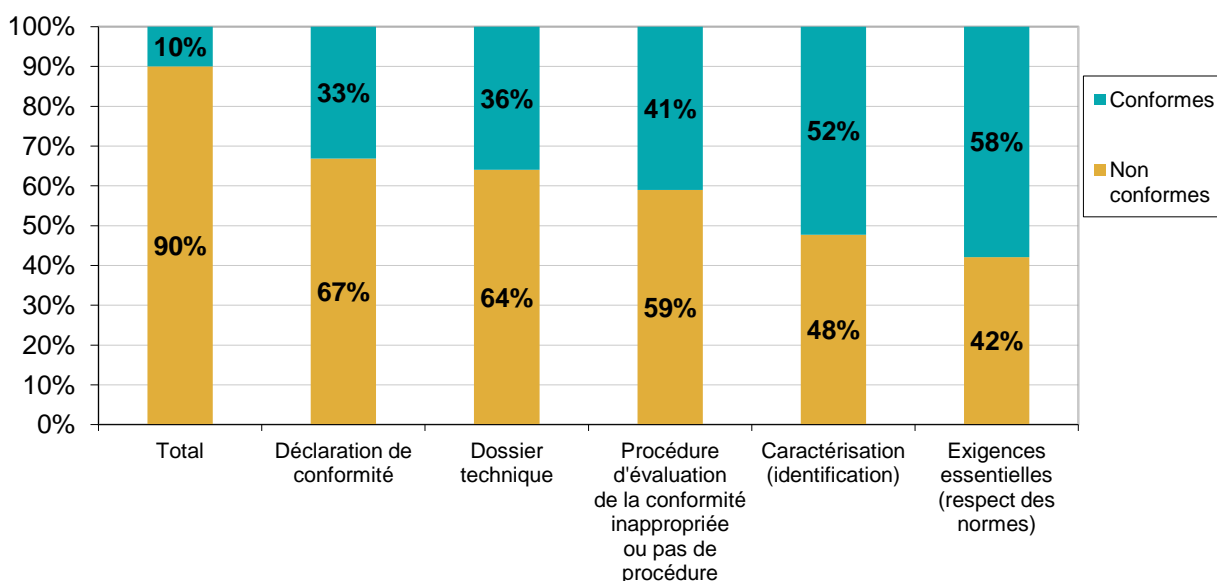


Figure 7: Taux des non-conformités les plus fréquentes parmi les installations contrôlées

Sur les 95 procédures ouvertes en 2012, 14 concernaient la surveillance du marché dans le domaine de la compatibilité électromagnétique (CEM) et 81 celui des installations de télécommunication. Dans le même temps, 13 procédures ont été liquidées dans le domaine CEM et 93 dans le domaine des installations de télécommunication, dont certaines concernaient plusieurs installations. L'OFCOM a pu clore 106 procédures au total.

- **CEM voir également 5.2 "Compatibilité électromagnétique des appareils et installations", p. 21, 5.4.1. "Mesures de prévention", p. 24 § 3 et 6.2.1 "CEM" p. 27**

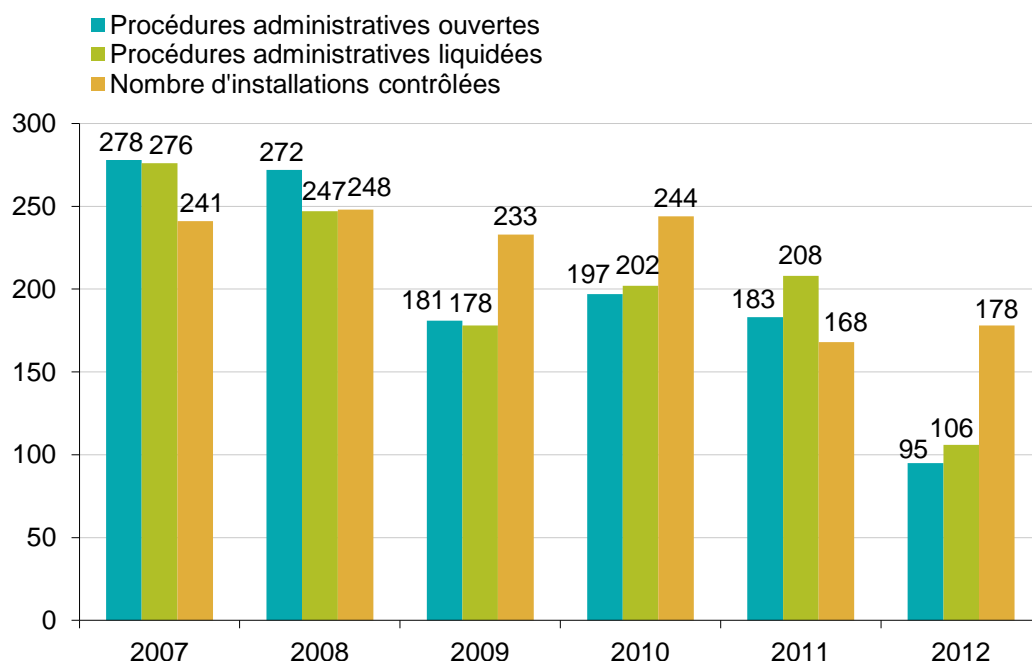


Figure 8: Procédures administratives en matière d'installations

5.4.1 Mesures de prévention

En 2012, l'OFCOM a continué à informer activement les personnes concernées sur les changements des conditions d'utilisation des fréquences pour les microphones sans fil. Les acteurs du marché ont ainsi pu se préparer à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2013.

❖ Microphones sans fil

<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/00568/01208/index.html?lang=fr>

L'OFCOM va également publier sur l'internet des informations sur les installations de télécommunication qu'il a contrôlées et qui ne respectaient pas les prescriptions applicables, en particulier les exigences techniques. Dans ces cas, l'office a prononcé une interdiction de ventecar l'utilisation de ces installations peut perturber le trafic des radiocommunications ou la réception de programmes de radio et de télévision. En effectuant une recherche sur l'internet, les consommateurs pourront vérifier si le produit qu'ils envisagent d'acheter est conforme ou non. Le fait qu'une installation ne figure pas sur cette liste ne garantit toutefois en rien sa conformité.

❖ Appareils non-conformes

<http://www.bakom.admin.ch/themen/geraete/04113/index.html?lang=fr>

L'office a poursuivi en 2012 les séances d'information sur le cadre légal en matière de compatibilité électromagnétique. Avec l'aide d'autres acteurs du domaine (fournisseurs d'appareils de mesure, laboratoires, consultants, etc.), il a également commencé à préparer une journée d'information sur cette question. Cet événement se déroulera en janvier 2013.

- **CEM voir également 5.2 "Compatibilité électromagnétique des appareils et installations", p. 21, 5.4. "Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention", p. 23 § 3 et 6.2.1 "CEM" p. 27**

Les efforts de l'OFCOM en matière d'information ont aussi porté sur les problèmes liés à la non-conformité technique des lampes LED à économie d'énergie. En effet, une campagne européenne menée en 2011 avait révélé que 33% des lampes contrôlées n'étaient techniquement pas con-

formes. En Suisse, 16 des 21 lampes vérifiées en 2012 présentait ce même problème et pourraient provoquer des perturbations du spectre radioélectrique.

❖ **Lampes LED à économie d'énergie: source de perturbation?**

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/Newsletter/01315/04042/04057/index.html?lang=fr>

5.5 Surveillance de l'utilisation des fréquences et mesures de prévention

5.5.1 Adaptation de la législation

Grâce à l'évolution de la technique et de la réglementation au niveau international, l'obligation d'obtenir une concession peut être abandonnée pour certaines portions du spectre des fréquences. Les modifications des ordonnances concernées, qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013, permettent d'utiliser sans concession les microphones sans fil, les radiocommunications à usage général (CB), les radars – que ce soit sur les bateaux ou pour scruter le sol ou les murs à la recherche de conduites (*Ground/Wall Probing Radar [GPR/WPR]*) –, les installations de recherche de personnes ainsi que certaines télécommandes. L'utilisation en mer d'une installation de radiocommunication portable maritime avec appel sélectif numérique (*digital selective calling, DSC*) a été nouvellement autorisée, ce qui va permettre d'augmenter la sécurité de différents groupes d'utilisateurs particuliers (plongeurs ou véliplanchistes ayant dérivé loin de leur bateau ou de la côte).

5.5.2 Contrôle des concessions

Conformément au mandat de prestations octroyé par le Conseil fédéral, la surveillance des concessions doit être assurée chaque année par un nombre suffisant de mesures de contrôle et de prévention. En 2012, au total 197 concessions (2011: 206) ont été contrôlées sur place, avant tout les concessions qui n'avaient pas été modifiées depuis cinq ans. Le pourcentage d'irrégularités constatées (70%) est encore plus élevé que l'année dernière (67%). Les infractions présentant une certaine gravité, par exemple l'utilisation de fréquences supplémentaires non prévues dans la concession, ont fait l'objet de 68 procédures (2011: 70).

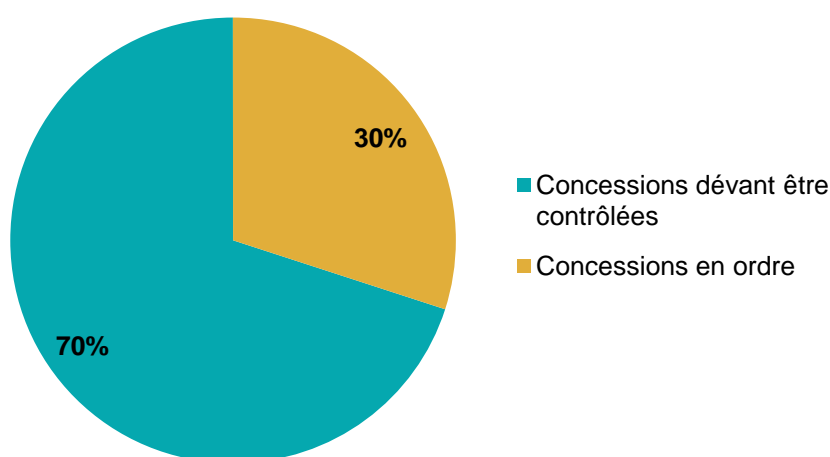


Figure 9: Résultats des contrôles de concessions

5.5.3 Autres contrôles concernant l'utilisation des fréquences

En 2012, nous avons contrôlé 200 installations exploitées sans concession ou non-conformes (2011: 247). Les 120 procédures correspondantes (2011: 200) ont donné lieu à une augmentation nette de 18 nouvelles concessions (2011: 68).

5.5.4 Mesures de prévention (p.ex. information)

Dans le cadre des mesures de prévention, nous avons informé et conseillé 44 clients potentiels, notamment à propos des microphones sans fil et de la radiocommunication à usage professionnel (PMR).

S'agissant des modifications d'ordonnances entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2013, nous avons mené une campagne d'information intensive par internet et par courrier postal auprès des utilisateurs des fréquences et des concessionnaires.

6 Gestion des fréquences

Organisée tous les trois ou quatre ans, la Conférence mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a été un événement important pour la division Gestion des fréquences. La préparation nationale à cette conférence a pris plusieurs années.

La nouvelle assignation des fréquences de téléphonie mobile par la ComCom, au cours du premier trimestre de l'année 2012, a également constitué un événement marquant. La division FM a collaboré à la préparation du dossier technique et contribué ainsi au bon déroulement de la procédure. La mise en place du nouveau paysage de la téléphonie mobile dans les conditions nouvellement définies occupera encore fortement la division en 2013.

Peter Pauli
Vice-directeur et chef de division

6.1 Planification des fréquences

6.1.1 Au niveau international

Dans le cadre de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-12), qui s'est tenue en février 2012 à Genève, l'OFCOM a représenté les intérêts de la Suisse en matière de politique des fréquences. La conférence a notamment décidé d'élargir, dans la région 1, la bande de radiocommunication mobile dans la gamme de fréquences +/- 694-790 MHz. L'extension entrera en vigueur après la CMR-15. Les discussions en lien avec cette décision occuperont fortement la division Gestion des fréquences ces prochaines années. La CMR-12 a également procédé à une harmonisation des fréquences au niveau international pour l'aviation civile et les services scientifiques.

❖ Résultats de la CMR-12

<http://www.bakom.admin.ch/dokumentation/Newsletter/01315/04042/04060/index.html?lang=fr>

L'accord international sur l'utilisation des fréquences (Règlement radio), actualisé dans le cadre de la Conférence mondiale des radiocommunications, est un traité international négocié entre les différentes administrations. Dans la foulée, l'OFCOM a entamé les travaux préparatoires qui permettront au Conseil fédéral de ratifier le nouvel accord et de l'appliquer au niveau national.

Les intérêts de la Suisse en matière de politique des fréquences ont été défendus par la division FM dans les principaux organismes européens et internationaux. En 2012, l'OFCOM a notamment collaboré avec le Comité des communications électroniques (CCE) et les groupes de travail qui en dépendent.

- ❖ **Principaux groupes de travail de la CCE en matière de politique des fréquences**
<http://www.cept.org/ecc/groups-list>

6.1.2 Au niveau national

Le plan national d'attribution des fréquences (PNAF) est actualisé chaque année. La dernière version contient les modifications entreprises suite aux décisions adoptées lors de la Conférence mondiale des radiocommunications 2012. Le PNAF 2013 a été approuvé en octobre 2012 par le Conseil fédéral après consultation des utilisateurs nationaux du spectre. Le nouveau plan entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

- ❖ **PNAF 2013**
<http://www.bakom.admin.ch/themen/frequenzen/00652/00653/index.html?lang=fr>

En 2012, nous avons également actualisé plusieurs prescriptions techniques d'interfaces (*Radio Interface Regulations*, RIR). Ces documents décrivent les conditions d'utilisation du spectre des fréquences pour les installations de radiocommunication. Hormis les paramètres techniques, ils régissent les bandes de fréquences ainsi que l'éventuelle obligation de disposer d'une concession en Suisse.

- ❖ **Prescriptions techniques d'interfaces**
<http://www.bakom.admin.ch/org/grundlagen/00563/00575/01285/index.html?lang=fr>

6.2 Compatibilité électromagnétique

6.2.1 CEM (Compatibilité ÉlectroMagnétique)

Etant donné que plusieurs unités de l'OFCOM contribuent à l'application de l'ordonnance sur la compatibilité électromagnétique (OCEM), la direction a décidé de transférer le Centre de compétence CEM de la division Gestion des fréquences (FM) à la division Surveillance et concessions de radiocommunication (AF) et d'en faire une section à part entière. Ce changement, effectif au 1^{er} janvier 2013, permet d'accroître les synergies et de rapprocher les centres de décision. Le mandat de prestations définitif de la nouvelle section sera élaboré en 2013.

Les contrôles techniques de conformité CEM, menés dans le cadre des procédures de surveillance du marché, ont à nouveau été effectués par le METAS (Institut national de métrologie) puisque l'OFCOM ne disposera de l'infrastructure adéquate qu'en 2013.

Ces contrôles ont révélé des lacunes, par exemple dans la qualité des câbles d'interfaces utilisés lors des mesures d'appareils multimédia. Comme les normes ne prennent pas en compte les aspects qualitatifs, les résultats des analyses effectuées sont peu reproductibles et diffèrent sensiblement d'un laboratoire à l'autre. Un autre problème concerne le rayonnement excessif des téléviseurs à écran plat, dû au fait que la norme ne spécifie pas de limites en dessous de 30 MHz. Les comités de normalisation ne sont aujourd'hui pas encore sensibilisés à ces problématiques.

En 2012, l'OFCOM a renforcé son engagement dans les comités de normalisation CEM en reprenant la présidence de la commission technique "TK CISPR" du Comité Electrotechnique Suisse (CES). Cet organe s'occupe principalement des questions liées au rayonnement parasite des appareils et installations électriques.

- **CEM voir également 5.2 "Compatibilité électromagnétique des appareils et installations", p. 21, 5.4. "Surveillance des appareils et des installations, mesures de prévention", p. 23 § 2 et 5.4.1 "Mesures de prévention", p. 24 § 3**

6.2.2 CEME (Compatibilité ÉlectroMagnétique de l'Environnement)

Le centre de compétences CEM/CEME a continué à apporter un soutien technique efficace aux autorités cantonales et fédérales dans l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non-ionisant (ORNI).

L'OFCOM a dû peser de tout son poids dans les différents groupes de travail chargés de définir l'application de l'ORNI afin d'essayer d'atténuer la complexité de l'exécution de cette ordonnance. Le faible niveau des valeurs limites d'émission en Suisse, en comparaison internationale, ainsi que la complexité et la durée des procédures cantonales de mise à l'enquête restent cependant les plus gros obstacles à lever pour simplifier de manière significative les conditions cadres et favoriser le développement des réseaux de téléphonie mobile de 4^e génération.

6.3 Technologie radio

6.3.1 Perturbation de terminaux satellitaires mobiles dans les bandes de fréquences UMTS voisines

Dans les années 1990, les bandes de fréquences des 1900-1980 MHz, 2010-2025 MHz et 2110-2170 MHz ont été attribuées aux systèmes de téléphonie mobile terrestres (IMT2000 / UMTS) et les fréquences limitrophes aux systèmes satellitaires correspondants. La planification prévoyait la mise en service de systèmes par satellite sur une orbite de 20 000 kilomètres (systèmes MEO). Dans la pratique, d'autres systèmes fournissant des services mobiles par satellite sur une orbite géostationnaire de 36 000 kilomètres se sont imposés. Les terminaux satellitaires mobiles ne présentent évidemment pas les mêmes caractéristiques techniques que celles prévues à l'origine. Dans un rapport, la Conférence européenne des Administrations des postes et des télécommunications (CEPT) a analysé leur potentiel perturbateur et déterminé les conditions techniques qu'ils doivent remplir pour pouvoir être utilisés dans les bandes des 1980-2010 MHz et 2170-2200 MHz en causant le moins d'interférences possible sur les bandes de fréquences UMTS. L'OFCOM a participé à l'élaboration de ce rapport, qui devrait être publié en 2013.

6.3.2 Pseudolites

Les pseudolites (pseudo satellites) sont des émetteurs terrestres envoyant un signal similaire à celui des systèmes de navigation satellitaire. Ils servent notamment à des fins de localisation dans des bâtiments ou dans des régions à la topographie accidentée. Une utilisation non contrôlée peut perturber sensiblement les services de radiocommunication mais aussi les récepteurs GPS et GALILEO. Les simulations réalisées par la CEPT dans les bandes de fréquences des 1164-1215 MHz, 1215-1300 MHz et 1559-1610 MHz démontrent le potentiel perturbateur des pseudolites. Le rapport de la CEPT présente des contre-mesures techniques; toutefois, les autorités aéronautiques ont émis de fortes réserves en raison des effets perturbateurs de ces dispositifs sur les récepteurs de navigation par satellite. Des mesures réglementaires doivent être encore définies au niveau européen.

6.3.3 Assemblée des radiocommunications (AR-12)

Avant chaque Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) se tient une Assemblée des radiocommunications (AR). Celle-ci réglemente notamment la structure ainsi que les méthodes de travail du secteur "Radiocommunications" de l'Union internationale des télécommunications (UIT). En janvier 2012, 613 délégués en provenance des Etats membres et de nombreux représentants d'organisations industrielles et scientifiques y ont pris part, à Genève. L'OFCOM a repris la direction d'un groupe de travail sur les nouvelles technologies de radiocommunication, chargé d'actualiser la résolution relative aux dispositifs à courte portée (*Short Range Devices*, SRD) et d'élaborer trois nouvelles résolutions sur les systèmes de radio cognitive (*Cognitive Radio Systems*, CRS), le journalisme électronique (*Electronic News Gathering*, ENG) et la radio éco-responsable (*Green Radio*). Ces résolutions ont servi de base aux travaux de la CMR-12.

6.3.4 Groupe d'Action Mixte 4-5-6-7

En février, la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-12) a décidé de libérer de nouvelles fréquences pour des applications de radiocommunication. Un groupe de travail élargi, le Groupe d'Action Mixte 4-5-6-7, a été chargé d'identifier les gammes de fréquences appropriées. Le GAM 4-5-6-7 devra aussi élaborer les prescriptions techniques et réglementaires décidées par la CMR-12 et définir les modalités d'utilisation de la bande des 694 (approximatif) à 790 MHz pour la radiocommunication mobile. Cette bande de fréquences était jusqu'ici prévue exclusivement pour la radiodiffusion et les applications connexes. Les décisions définitives seront adoptées par la Conférence mondiale des radiocommunications 2015, notamment sur la base des résultats du GAM 4-5-6-7.

6.4 Assignation des fréquences

6.4.1 Radiodiffusion

L'évolution de la téléphonie mobile a aussi des répercussions sur la radiodiffusion. Nous avons élaboré, en étroite collaboration avec les titulaires de concessions de radiodiffusion, des concepts de planification en vue de la libération des canaux de télévision 61 à 69 (dividende numérique).

S'agissant de la radio numérique, nous avons aménagé les canaux de sorte à ce que le nouveau réseau de radio numérique régional en format DAB+ puisse être mis en service à Zurich en décembre.

Dans le domaine OUC, après une analyse complète, nous avons opéré un changement de paradigme. Désormais, les stations peuvent planifier et optimiser elles-mêmes leurs réseaux. Avec la mise à disposition des données nécessaires, la définition des procédures et le règlement des cas particuliers, les travaux préparatoires requis sont terminés de sorte que le changement pourra intervenir dès 2013.

Nous avons aussi avancé dans le dossier des perturbations provenant d'Italie. Le passage à la télévision numérique dans ce pays exige cependant la recherche de nouvelles solutions. Nous poursuivrons les pourparlers avec l'administration italienne en 2013.

6.4.2 Téléphonie mobile

Suite à l'adjudication des fréquences mobiles, dont nous avons coordonné les aspects techniques, nous avons entrepris en février 2012 une nouvelle analyse des conditions d'utilisation des fréquences le long des frontières. En ce qui concerne la nouvelle technologie de téléphonie mobile LTE, nous avons obtenu pour les exploitants suisses le respect des conditions usuelles le long des frontières.

- *L'adjudication des fréquences mobiles voir également 3.2.4 "Concessions de téléphonie mobile", p. 17 et 8.1.1. "Comptes de résultats", S. 34, § 3 et 8.1.1.1 "Revenus", p. 35*

Nous avons également pu gagner quelques canaux supplémentaires pour le système radio GSM-R utilisé par les entreprises ferroviaires dans les zones frontalières avec l'Allemagne et l'Autriche.

Tout au long de l'année, nous avons octroyé, souvent à très court terme, des fréquences pour des événements ou des conférences pour lesquels les applications de radiocommunication revêtaient une importance toujours plus centrale pour l'organisation, la sécurité et la coordination. Malgré les progrès techniques permettant la sélection automatique des fréquences, le savoir-faire et de nombreux réglages manuels restent nécessaires pour assurer une utilisation du spectre sans perturbations.

6.4.3 Radiocommunication à faisceaux hertziens

Plusieurs gros opérateurs de téléphonie mobile ont choisi un nouveau partenaire pour leurs équipements de radiocommunication à faisceaux hertziens. Nous les avons accompagnés lors de la mise en service des nouveaux appareils. Lors d'un séminaire sur la radiocommunication à faisceaux hertziens, nous avons examiné les derniers développements avec les planificateurs, les concepteurs de projets et les fournisseurs d'équipement – notamment les possibles effets perturbateurs des parcs éoliens sur les faisceaux hertziens ou l'introduction de la modulation adaptative (ACM, une procédure au cours de laquelle la modulation, et par conséquent le débit, sont modifiés de manière dynamique durant l'utilisation).

L'ouverture de la bande des 42 GHz offre aux exploitants de téléphonie mobile une nouvelle possibilité d'acheminement du signal vers leurs stations de base.

Les premières analyses effectuées suite à l'introduction d'une technologie – utilisée également dans la téléphonie mobile pour augmenter les débits (MiMo) – montrent que malgré l'extension des réseaux de fibre optique, l'évolution technique de la radiocommunication à faisceaux hertziens n'est pas terminée.

6.5 Radio Monitoring

6.5.1 Radio Monitoring

Dans le cadre de l'adjudication des fréquences, nous avons dû examiner plus en détail la compatibilité de la radiocommunication mobile avec les autres services. L'analyse du potentiel perturbateur des nouveaux réseaux de téléphonie mobile sur la télévision par câbles et les terminaux raccordés révèle deux choses: premièrement, la sensibilité aux perturbations de nombreuses installations domestiques qui ne sont pas équipées de manière appropriée ou sont trop anciennes; deuxièmement, la sensibilité des terminaux eux-mêmes aux perturbations et leur câblage défectueux.

L'influence réciproque de radar et des nouveaux réseaux de téléphonie mobile a également été analysée et des mesures adéquates ont été prises.

L'extension des réseaux de téléphonie mobile a une nouvelle fois provoqué de nombreuses perturbations dans la bande de fréquences UMTS des 1920 - 1930 MHz dues à des téléphones sans fils non autorisés commandés sur l'internet ou achetés à l'étranger.

6.5.2 Centrale d'annonce des perturbations de radiocommunication

Le nombre de perturbations n'a pas diminué malgré la numérisation des réseaux radio de la police, des pompiers et des services de sauvetage. Nous avons dû localiser moins de perturbations sur les fréquences; par contre, nous avons été davantage confrontés à des conditions ou à des concepts d'utilisation non conformes. Vu que la centrale de signalement des perturbations de l'OF-COM est joignable en permanence, nous avons pu résoudre tous les problèmes en temps voulu.

6.5.3 Annonces de perturbations traitées par Radio Monitoring

Sur les 800 mandats internes et externes effectués par la section Radio Monitoring, près de 50% concernaient des annonces de perturbations. Les perturbations affectaient en majorité la réception des programmes de radio ou de télévision et étaient dues à des facteurs très divers.

Année	2010	2011	2012
Annonces de perturbations	436	397	413

Tableau 4: Annonces de perturbations

7 Relations Internationales

En 2012 encore, dans plusieurs forums internationaux, les pays industrialisés et les pays en développement se sont opposés sur le rôle des gouvernements dans la définition des règles de gestion de l'internet. A la Conférence mondiale des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en décembre 2012, le désaccord s'est traduit par un refus de la part des pays industrialisés et de certains pays émergents de signer, du moins pour le moment, le nouvel accord sur les télécommunications. A l'ONU aussi cette question a suscité la controverse. Un compromis a néanmoins été trouvé, avec le concours de la Suisse. Il prévoit la mise sur pied d'un groupe de travail de l'ONU à Genève composé de représentants des gouvernements, de l'économie et de la société civile, avec pour tâche d'analyser plus en détails les tenants et aboutissants. S'agissant de la libéralisation des noms de domaine décidée par l'ICANN, l'organisme chargé de la gestion mondiale des adresses internet, certaines questions ne sont pas encore réglées. Ces prochaines années, la gouvernance de l'internet suscitera également de vifs débats politiques dans le cadre des travaux préparatoires du bilan des 10 ans du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Frédéric Riehl

Vice-directeur et chef des Relations internationales

- *L'ICANN voir également 3.4 "Domaine Internet .swiss", p. 18, 4.2 "Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information", p. 19 et 7.4 "Société de l'information", p. 32, § 3*

7.1 Union internationale des télécommunications (UIT)

Au-delà des activités régulières de l'UIT (notamment la session annuelle du Conseil en juillet), l'année 2012 a été marquée par la tenue de deux réunions importantes à Dubaï: l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT, 18 au 29 novembre 2012) et la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales (CMTI, 3 au 14 décembre 2012). L'AMNT-12 a décidé du cadre de travail du secteur de normalisation pour les 4 ans à venir. La CMTI-12 a mis en œuvre la révision du Règlement sur les télécommunications internationales (RTI) de Melbourne qui datait de 1988. Les négociations sur ce nouveau RTI ont révélé plusieurs divergences de vue, si bien que la Suisse, comme les pays occidentaux, n'a pas signé ces Actes finaux estimant que certaines clauses du RTI-2012 devraient être étudiées de plus près.

7.2 Union européenne (UE)

L'année 2012 a été marquée par l'adoption de deux dossiers législatifs prioritaires de la stratégie numérique pour l'Europe: le programme pluriannuel en matière de politique du spectre radioélectrique et le règlement sur les tarifs d'itinérance (*roaming*). Afin de mettre en œuvre ce programme, la Commission collabore étroitement avec les Etats membres par l'intermédiaire d'un groupe de représentants à haut niveau. La Suisse, représentée par l'OFCOM, participe aux réunions de ce groupe en qualité d'observateur.

Le programme pluriannuel en matière de politique du spectre radioélectrique, adopté en mars 2012, prévoit la mise à disposition de la bande des 800 MHz pour les services de communications électroniques d'ici au 1^{er} janvier 2013. En outre, le programme prévoit d'attribuer au transfert mobile de données une portion du spectre s'étendant au moins à 1200 MHz d'ici à 2015. Une autre mesure clé est la création d'un inventaire des utilisations actuelles du spectre et des éventuels futurs besoins de radiofréquences dans l'Union entre 400 MHz et 6 GHz. La Commission européenne a invité la Suisse à participer à l'établissement de cet inventaire.

"

7.3 TV5 Monde

L'OFCOM a participé aux travaux de la commission financière de TV5 et à l'élaboration de recommandations à l'adresse des hauts fonctionnaires afin d'optimiser le financement de la chaîne. L'OFCOM a défendu le maintien de la distribution de TV5 Monde et le passage à la Télévision Haute Définition (HD), estimant qu'il s'agit là d'activités prioritaires. Il a dans le même temps précisé que TV5 Monde devrait trouver des mesures d'économie à l'interne et augmenter ses recettes propres même si la situation du marché publicitaire est devenue difficile. Il convient en outre de fixer des priorités de développement de la chaîne qui tiennent compte des difficultés financières actuelles.

Dans le cadre de la réforme de l'Audiovisuel Extérieur de la France (AEF), l'OFCOM a privilégié l'option qui fixe à 49% la part du capital de TV5 Monde détenue par France Télévisions. Ainsi la chaîne a la garantie de maintenir son statut d'entreprise autonome de droit public. L'office a aussi insisté sur le fait que la réforme de l'AEF ne doit pas porter préjudice à l'indépendance et à l'autonomie de TV5 Monde ni à son caractère multilatéral.

7.4 Société de l'information

A l'ONU, le bilan des 10 ans de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de Genève 2003 et de Tunis 2005 commence à se préparer. L'OFCOM a défendu une préparation qui repose autant que possible sur les processus existants et implique toutes les parties prenantes. Il s'agit notamment de favoriser la collaboration entre les acteurs étatiques et non étatiques à tous les niveaux.

Etant donné que les pays industrialisés et les pays du G77 restent divisés sur la question du rôle des gouvernements dans la gestion de l'internet, la Suisse a demandé à l'ONU un processus de consultation inclusif et soutenu la création d'un groupe de travail impliquant toutes les parties prenantes. L'OFCOM a également coordonné la participation de la Suisse au Forum SMSI de l'UIT, de l'UNESCO et de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) en mai 2012 à Genève ainsi qu'au 7^e Forum sur la gouvernance de l'internet, en novembre 2012 à Bakou, en Azerbaïdjan.

Dans le comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN, l'OFCOM a soutenu de nouvelles réformes de cette société californienne ainsi qu'un renforcement du GAC. S'agissant de la libéralisation des noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD) décidée par l'ICANN et qui doit permettre l'utilisation de nouvelles extensions, comme .bank, ou .paris, à compter de 2013, l'OFCOM a préconisé une prise en compte adéquate de l'intérêt public.

- *L'ICANN voir également 3.4 "Domaine Internet .swiss", p. 18, 4.2 "Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information", p. 19 et 7. "Relations Internationales", p. 31*
- *Société de l'information voir également 4.1 "Priorités dans le domaine de la société de l'information", p. 18 et 4.2 "Activités de la Direction opérationnelle Société de l'information", p. 19*

7.5 Conseil de l'Europe (CdE)

L'OFCOM a représenté la Suisse aux réunions du nouveau Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI). Il a été élu au Bureau de ce comité qui s'engage pour faire avancer les thèmes relatifs à la gouvernance des médias de service public, la protection de la liberté d'expression et d'information sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication comme l'internet ou les médias en ligne. Un représentant de l'OFCOM a été élu au poste de vice-président du Comité d'experts sur les droits des usagers d'internet (MSI-DUI), dont le but est d'élaborer un compendium des droits des usagers de l'internet. L'office s'est aussi engagé dans des travaux préparatoires en vue de la 1^{ère} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables des médias et de la Société de l'information, une conférence qui aura lieu à Belgrade en Serbie en octobre 2013. La Suisse a demandé que, dans ses travaux liés aux médias et à la

société de l'information, le Conseil de l'Europe se concentre sur ses compétences clé, à savoir les questions liées aux droits de l'Homme. Il essaie ainsi d'éviter d'empiéter sur des domaines traités par d'autres instances à l'intérieur même du Conseil de l'Europe (CdE) ou par l'Union européenne (UE).

7.6 Organisations satellitaires

Comme membre élu du Comité consultatif de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite EUTELSAT IGO, l'OFCOM a assisté tout au long de l'année le Secrétariat exécutif de cette organisation dans l'exécution de ses tâches.

Il a également représenté la Suisse lors de la 35^e Assemblée des Parties de l'Organisation internationale de télécommunications par satellite (ITSO) en Ouganda. Cette réunion a notamment permis de prolonger la durée de l'Accord ITSO jusqu'en juillet 2021.

L'OFCOM a aussi été mandaté par la Confédération pour participer à la 22^e Assemblée des Parties de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite IMSO à Londres. Les participants ont notamment décidé une importante réorganisation de la structure et du fonctionnement du Secrétariat général de l'organisation, dans le but d'abaisser considérablement les émoluments prélevés annuellement auprès des centres de données LRIT (*Long-Range Identification and Tracking*) qui permettent de suivre et d'identifier des bateaux sur l'ensemble des mers du globe.

7.7 Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)

L'OFCOM siège au sein du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (ICCP) de l'OCDE. Cet organe a approuvé en 2012 la Recommandation sur les services d'itinérance mobile internationale (*roaming*), un texte qui prévoit différentes formules possibles pour l'élaboration d'accords entre deux ou plusieurs pays. Il a poursuivi ses travaux en vue de réviser les "Lignes directrices de l'OCDE sur la protection de la vie privée", qui sont depuis 1980 un élément incontournable au niveau mondial en ce qui concerne l'harmonisation des principes légaux destinés à réglementer la protection des données. Il a également continué à examiner les "Lignes directrices régissant la sécurité des systèmes et réseaux d'information". Adoptées en 2002, les lignes directrices doivent être adaptées à l'évolution des technologies et au caractère essentiel que revêt désormais la sécurité de l'infrastructure de l'internet pour l'économie et la société dans son ensemble. Il est prévu d'approuver la version révisée dans le courant de 2013.

8 Ressources et organisation

Après avoir introduit différents processus électroniques au cours des précédentes années (*E-Billing Out*, système électronique de gestion des créanciers), nous avons poursuivi l'automatisation des processus de travail en 2012. Comme dans toute l'administration fédérale, cette année, l'OFCOM a adopté le traitement électronique des frais. Ce processus a beaucoup simplifié et amélioré la facturation des frais de voyage. En outre, nos spécialistes de la section Informatique et organisation ont collaboré avec les divisions de l'OFCOM à l'élaboration de la plateforme internet "OFCOM Online".

Christine Fuchs
Cheffe de division

➤ "*OFCOM Online*" voir également 5.3 "*Concessions de radiocommunication*", p. 21 § 5

8.1 Finances

8.1.1 Comptes de résultats

Les **charges totales** inscrites dans le compte de résultats 2012 s'élèvent à 84,3 millions de francs, soit 0,3 million (0,4%) de plus que l'année précédente; 69% sont des charges de fonctionnement, 28% des charges de transfert et 3% d'autres charges. Les charges de fonctionnement comprennent les charges de l'OFCOM avec incidences financières relatives au personnel et aux biens et services, l'imputation des prestations des autres offices fédéraux ainsi que les amortissements des actifs sans incidences financières. Les charges de transfert incluent les contributions aux organisations internationales ainsi que les subventions dans le domaine de la radio et de la télévision. Des pertes sur débiteurs constituent le solde.

Les **revenus ordinaires totaux** ont atteint 58,6 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 4,3 millions de francs (7,9%) par rapport à l'année précédente; 48% sont des revenus de fonctionnement et 52% des revenus hors enveloppe budgétaire. Les revenus de fonctionnement correspondent aux émoluments de l'OFCOM. Les revenus hors enveloppe budgétaire comprennent les redevances de concession de radiocommunication (avec 27 millions de francs, soit 89%, elles en constituent la plus grande part), les redevances de concession des diffuseurs destinées à des financements spéciaux dans le domaine de la radio ou de la télévision ainsi que les revenus découlant de procédures engagées suite à une infraction au droit (amendes et prélèvements de gains).

En 2012, la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile par voie d'adjudication a engendré des **revenus extraordinaires** d'un montant de 738 millions de francs. Ils ont été comptabilisés par l'Administration fédérale des finances sur le compte d'amortissement du frein à l'endettement et ont servi à compenser les dépenses extraordinaires du budget fédéral en 2011 (2 milliards de francs: contribution d'assainissement pour la caisse de pension des CFF et versement au fonds d'infrastructure). Ces revenus ne sont pas limités à la durée des concessions octroyées et seront comptabilisés *pro rata temporis* sur les prochaines années (jusqu'en 2028).

➤ *L'adjudication des fréquences mobiles* voir également 3.2.4 "*Concessions de téléphonie mobile*", p. 17 et 6.4.2 "*Téléphonie mobile*", p. 29 § 1et 8.1.1.1 "*Revenus*", p. 35

Conformément aux comptes de résultats, les **besoins de financement ordinaires** (non compris les revenus extraordinaires engendrés par l'attribution des fréquences de téléphonie mobile) ont atteint 25,6 millions de francs, soit 3,9 millions de moins que l'année précédente. Pour l'essentiel, cette diminution s'explique par la baisse de 3 millions dans les dépenses de transfert, due à une réduction des contributions allouées à la SSR pour son offre destinée à l'étranger (Swissinfo).

8.1.1.1 Revenus

Les revenus ordinaires (non compris les revenus extraordinaires engendrés par l'attribution des fréquences de téléphonie mobile) sont de 4,3 millions de francs plus élevés qu'en 2011. On note une augmentation des revenus de fonctionnement, due notamment aux émoluments encaissés dans le cadre de l'attribution des fréquences de téléphonie mobile (3,7 millions) et à des procédures d'accès et d'interconnexion dans le domaine des télécommunications terminées en 2012. S'agissant des redevances de concession de radiocommunication ordinaires et des redevances de concession des diffuseurs, les revenus sont comparables à ceux de l'année précédente.

- *L'adjudication des fréquences mobiles voir également 3.2.4 "Concessions de téléphonie mobile", p. 17, 6.4.2 "Téléphonie mobile", p. 29, § 1 et 8.1.1. "Comptes de résultats", S. 34, § 3*

8.1.1.2 Charges

Les charges totales n'ont augmenté que de 0,3 million de francs par rapport à l'année précédente. Les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) ont augmenté de 0,9 million et les autres charges de 2,4 millions dans la rubrique pertes sur débiteurs. Dans ce dernier cas, la hausse des charges est imputable à une perte massive due à la faillite d'un débiteur.

Contrairement aux postes de charges mentionnés précédemment, les subventions et aides financières (charges hors enveloppe budgétaire) ont baissé de 3 millions de francs au total. Suite aux mesures d'économie prise par Swissinfo, les contributions à l'offre de la SSR destinée à l'étranger (Swissinfo, TV5, 3Sat) ont notamment diminué de 3,5 millions de francs par rapport à l'année précédente.

- *Contributions à l'offre de la SSR destinée à l'étranger (Swissinfo, TV5, 3Sat) voir également 2.1.2 "SSR", p. 10, § 2*

Les contributions versées à des organisations internationales (également charges hors enveloppe budgétaire) sont restées stables.

8.1.2 Comptes des investissements

Le niveau des investissements de l'OFCOM est le même qu'en 2011. Il n'y a pas eu de recettes.

8.1.3 Compte d'exploitation (comptabilité analytique)

Par rapport à l'année précédente, le taux de couverture des coûts de l'OFCOM a augmenté de 6% pour atteindre 46%, ce qui s'explique notamment par des émoluments supplémentaires de 3,7 millions encaissés dans le cadre de l'attribution des fréquences de téléphonie mobile (groupe de produits Fréquences de téléphonie mobile et installations) et par le produit des procédures d'accès et d'interconnexion terminées en 2012 (groupe de produits Services de télécommunication).

8.1.4 Financements spéciaux pour la radio et la télévision

S'agissant des financements spéciaux pour la radio et la télévision, en 2012, les revenus ont été supérieurs aux charges à hauteur de 1 million de francs. En raison de revenus non utilisés, le solde du fonds spécialement affecté à la recherche dans le domaine des médias, aux nouvelles technologies de diffusion des programmes et à l'archivage des programmes augmente de 1 million, à 8,8 millions de francs.

Evolution financière au cours de la période 2010-2012 (selon nouveau modèle comptable de la Confédération, NMC)

1. Compte de résultats (revenus, dépenses)	2010 (Millions CHF)	2011 (Millions CHF)	2012 (Millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précé- dente (Millions CHF)	%
1.1 Revenus					
Revenus de fonctionnement – budget global	-25.2	-24.0	-28.2	-4.2	18%
Emoluments	-25.1	-23.6	-27.9	-4.3	18%
Dissolution de provisions pour avoirs de vacances ou d'heures supplémentaires	-0.1	-0.3	-0.2	0.1	-24%
Autres revenus / (Taxe sur le CO2)	0.0	-0.1	0.0	0.0	-45%
Revenus hors enveloppe budgétaire – ordinaires	-30.7	-30.4	-30.4	-0.1	0%
Redevances de concession	-26.9	-25.9	-25.9	0.0	0%
Redevances de concession (pas d'incidence financière)	-1.1	-1.1	-1.1	0.0	0%
Revenus provenant des procédures pénales administratives	-0.6	-0.5	-0.6	-0.1	13%
Redevances de concession radio et télévision	-2.2	-2.8	-2.8	0.0	-1%
Résultat intermédiaire des revenus ordinaires	-56.0	-54.3	-58.6	-4.3	8%
Revenus hors enveloppe budgétaire – extraordinaires	0.0	0.0	-738.0	-738.0	
Revenus provenant de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile (enchères)	0.0	0.0	-738.0	-738.0	
Total revenus	-56.0	-54.3	-796.6	-742.3	

1.2 Charges	2010 (Millions CHF)	2011 (Millions CHF)	2012 (Millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précé- dente (Millions CHF)	%
Charges de fonctionnement – enveloppe budgétaire OFCOM	57.1	57.1	58.1	0.9	2%
Charges de personnel I (if - incidence financière)	40.7	41.2	41.6	0.4	1%
Charges de personnel II (Imputation des prestations de la Confédération)	0.0	0.1	0.1	0.0	-17%
Biens et services I (if – incidence financière)	5.6	5.9	5.7	-0.2	-3%
Biens et services II (if – prélèvement dans les réserves affectées)	0.5	0.5	1.1	0.6	128%
Biens et services III (imputation des prestations de la Confédération)	8.7	8.1	8.1	-0.1	-1%
Amortissements (pas d'incidence financière)	1.5	1.3	1.5	0.2	18%
Contributions à des organisations internationales	3.8	3.7	3.7	0.0	1%
Contributions à des organisations internationales	3.8	3.7	3.7	0.0	1%
Subventions / Aide financière	23.5	22.9	19.9	-3.0	-13%
Contribution aux programmes de la SSR destinés à l'étranger	20.5	20.1	16.6	-3.5	-17%
Contribution à la formation des professionnels du programme	1.0	0.9	1.0	0.1	6%
Contribution à la recherche dans le domaine des médias	1.4	1.1	1.7	0.6	59%
Nouvelles technologies radiocommunication	0.0	0.1	0.0	-0.1	-100%
Archivage des programmes	0.1	0.1	0.0	-0.1	-65%
Contribution à la diffusion de programmes dans les régions de montagne	0.5	0.6	0.6	0.0	-1%
Autres charges	0.2	0.2	2.6	2.4	1186%
Pertes sur débiteurs (séparément depuis 2011)	0.2	0.2	2.6	2.4	1186%
Total charges	84.6	83.9	84.3	0.3	0%
Besoins de financement ordinaires (revenus + charges ordinaires = besoins de finance- ment)	28.6	29.6	25.6	-3.9	-13%

2. Compte des investissements (recettes, dépenses) (budget global OFCOM)	2010 (Millions CHF)	2011 (Millions CHF)	2012 (Millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précé- dente (Millions CHF)	%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0%
Dépenses	1.8	1.5	1.4	-0.1	-7%
En prélèvement dans les réserves affectées	0.0	0.1	0.1	0.1	70%
Solde (recettes – dépenses)	1.8	1.5	1.4	-0.1	-7%
3. Compte d'exploitation (produits, coûts)	2010 (Millions CHF)	2011 (Millions CHF)	2012 (Millions CHF)	Ecart par rapport à l'année précé- dente (Millions CHF)	%
Produits (émoluments)	-25.1	-23.6	-27.9	4.3	18%
Coûts (y compris les intérêts comptables et les assurances) jusqu'à 2011 inclus ComCom	58.5	58.6	60.8	2.2	4%
Solde (produits + coûts)	33.4	35.0	32.8	-2.2	-6%
Taux de couverture des coûts	43%	40%	46%		6%

Tableau 5: Evolution financière au cours de la période 2010-2012

4. Financements spéciaux radio et télévision			
Fonds spécialement affecté aux redevances de concession des diffuseurs radio et télévision	2010 (Millions CHF)	2011 (Millions CHF)	2012 (Millions CHF)
Revenus spécialement affectés	-2.2	-2.8	-2.8
Redevances de concession radio et télévision	-2.2	-2.8	-2.8
prélèvement supplémentaire du fonds spécialement affecté	0.0	0.0	0.0
Dépenses financées spécialement	1.5	1.2	1.7
Contribution à la recherche dans le domaine des médias	1.4	1.0	1.7
Nouvelles technologies de radiocommunication	0.0	0.1	0.0
Archivage des programmes	0.1	0.1	0.0
Dépôt dans le fonds spécialement affecté (fin de l'année)	0.7	1.6	1.0
Solde du fonds spécialement affecté (fin de l'année)	6.2	7.8	8.8

Tableau 6: Financements spéciaux radio et télévision

8.2 Collaboratrices et collaborateurs

8.2.1 Personnel

Au 31 décembre 2012, l'OFCOM emploie 272 personnes (personnel fixe; non compris les apprentis, les stagiaires et le personnel de la ComCom).

Sur ces 272 personnes, 100 sont des femmes (37% de l'effectif).

L'OFCOM compte en outre 14 apprentis.

8.2.2 Répartition linguistique

Environ 61% des collaboratrices et collaborateurs sont de langue allemande, 31% de langue française et 4,5% de langue italienne. 3,5% sont d'une autre langue comme l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le laotien, le portugais, le russe ou le thaïlandais.

8.2.3 Âge moyen

L'âge moyen des collaboratrices et collaborateurs est de 48 ans.

8.2.4 Apprentissage

Avec 14 apprentis, soit 5% de l'effectif total, nous dépassons clairement les prescriptions de la Confédération concernant les places de formation.

Cette année encore, deux apprentis de commerce et deux apprentis médiaticiens ont achevé avec succès leur formation de trois, respectivement quatre ans, à l'OFCOM. Un étudiant électronicien de troisième année de l'Institut de physiologie de l'Université de Berne a effectué chez nous un stage de plusieurs mois dans le domaine des hautes fréquences.

En collaboration avec l'école professionnelle de Lugano, nous avons une nouvelle fois offert un stage en technique de mesure des hautes fréquences dans notre station externe de Gudo.

8.2.5 Égalité

En novembre, nous avons reçu le label "UND" reconnaissant les efforts menés à l'OFCOM pour favoriser la vie familiale. Cette distinction nous récompense comme entreprise appliquant une politique du personnel moderne et offrant de bonnes conditions de travail à des personnes dont les situations de vie sont très différentes (familles avec enfants, proches nécessitant des soins, etc.). Le temps partiel, le partage de postes, le télétravail ainsi que les horaires flexibles permettent à nos collaborateurs, actuels et futurs, de concilier au mieux vie privée et vie professionnelle.

La Commission pour l'égalité de l'OFCOM a engagé et accompagné le processus de certification mené par le Bureau "UND". Elle se réjouit de ce succès, qui la motive à continuer à s'investir dans l'amélioration des conditions de travail.

8.3 Direction

La direction de l'OFCOM regroupe les personnes suivantes: Martin Dumermuth, directeur; Philipp Metzger, directeur suppléant et chef de la division Services de télécommunication; Nancy Wayland Bigler, vice-directrice et cheffe de la division médias et poste; Philippe Horisberger, vice-directeur et chef de la division Surveillance et concessions de radiocommunication; Peter Pauli, vice-directeur et chef de la division Gestion des fréquences; Christine Fuchs, cheffe de la division Ressources et organisation; Frédéric Riehl, vice-directeur et chef du service des Relations internationales; Andreas Sutter, chef de l'état-major; Roberto Rivola, chef de la communication.

8.4 Organigramme

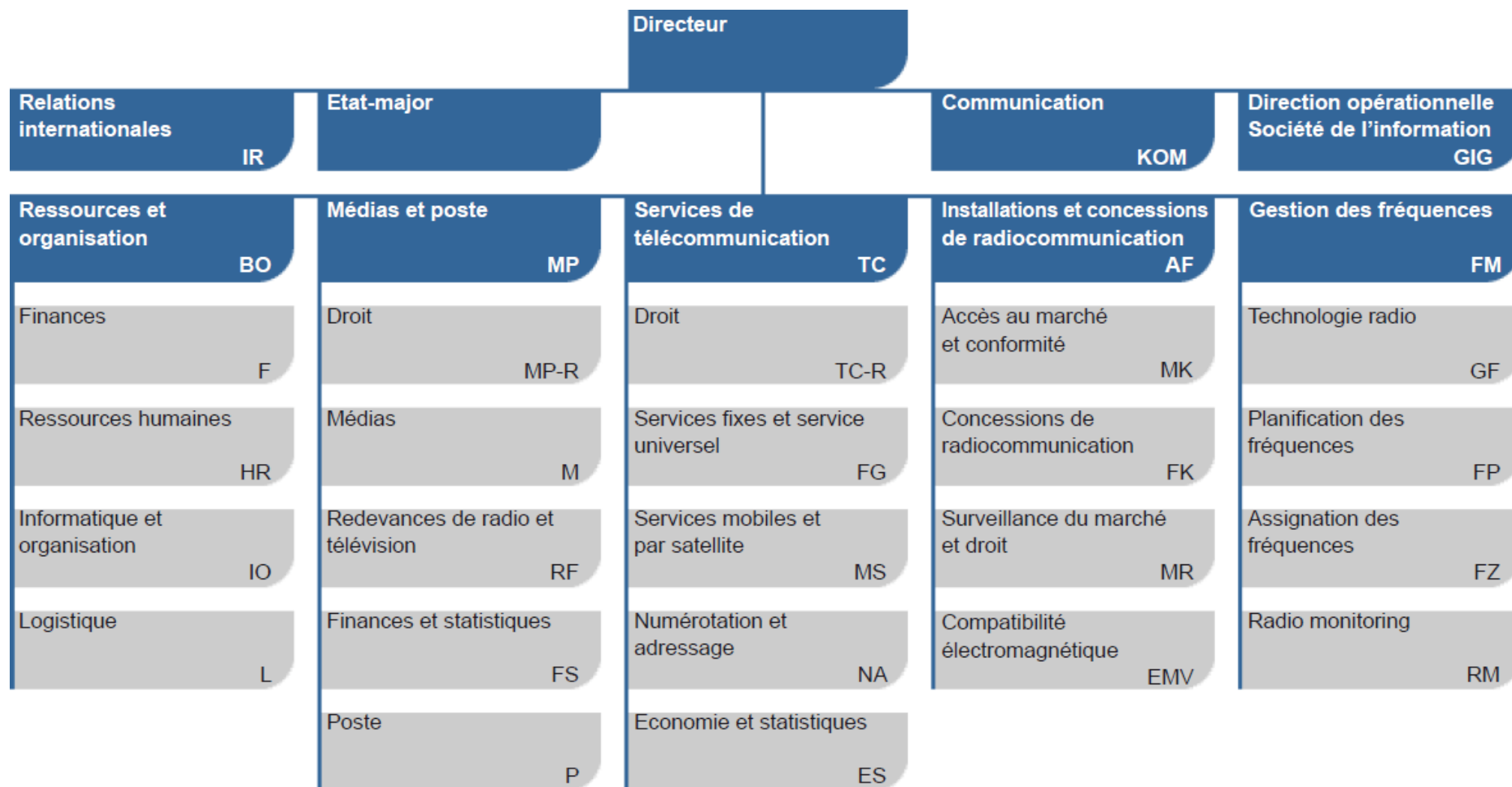


Tableau 7: Organigramme

Décembre 2012

8.5 Cadre

Unité d'organisation	Nom	Téléphone +41 32 327
Direction		
Directeur	Martin Dumermuth	5501
Chef l'état major	Andreas Sutter	5503
Chef de la communication	Roberto Rivola	5650
Cheffe suppléante de la Direction opérationnelle Société de l'information	Sabine Brenner	5879
Relations internationales / Vice-directeur et chef	Frédéric Riehl	5454
Ressources et organisation		
Cheffe	Christine Fuchs	5707
Finances	Urs Liechti	5843
Ressources humaines	Brigitte Müller	5514
Informatique e organisation	Michel Giraudel	5729
Logistique	Peter Lendenmann	5456
Médias et poste		
Vice-directrice et cheffe	Nancy Wayland Bigler	5510
Droit	Susanne Marxer	5948
	Carole Winistörfer	5449
Médias	Marcel Regnotto	5535
Redevances de radio et de télévisions	Daniel Büttler	5445
Finances et statistiques	Michel Grandjean	5504
Poste	Katrin Nussbaumer	5460
	Annette Scherrer	5465
Services de télécommunication		
Directeur suppléant et chef	Philipp Metzger	5599
Droit	Annalise Eggimann	5582
Services fixes et service universel	Armin Blum	5579
Services mobiles et par satellite	Urs von Arx	5856
Numérotation et adressage	François Maurer	5576
Economie et statistique	René Dönni	5543
Surveillance et concessions de radiocommunication		
Vice-directeur et chef	Philippe Horisberger	5411
Accès au marché et conformité	Lucio Cocciantelli	5559
Concessions de radiocommunication	Beat Scheidegger	5830
Surveillance du marché et droit	Olivier Pauchard	5430
Comptabilité électromagnétique	Pascal Krähenbühl	5726
Gestion des fréquences		
Vice-directeur et chef	Peter Pauli	5700
Technologie radio	Daniel Vergères	5720
Planification des fréquences	René Tschannen	5725
Assignation des fréquences	Konrad Vonlanthen	5583
Radio Monitoring	Silvio Rubli	5730

Tableau 8: Cadres

Décembre 2012

8.6 Sites

L'OFCOM dispose de sites annexes dans toute la Suisse. Nous sommes ainsi en mesure d'assumer nos tâches de contrôle et d'assurer le bon fonctionnement des marchés.

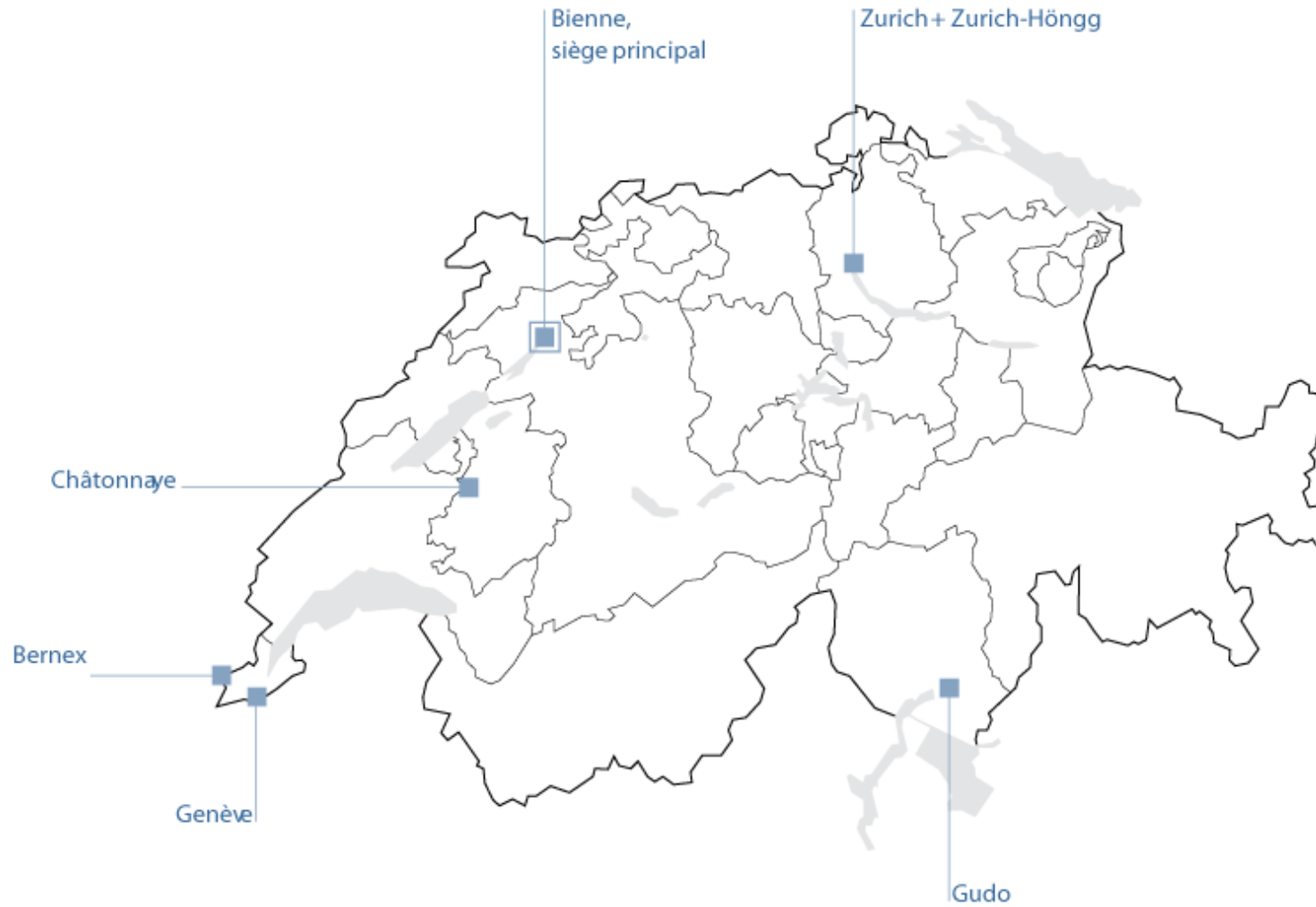


Figure 10: Sites

8.7 Contact

Vous souhaitez nous joindre?

Composez le +41 32 327 55 11 (centrale),
envoyez un fax au +41 32 327 55 55
ou un courriel à info@bakom.admin.ch.

Heures d'ouvertures: Lu – Ven / 07h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Notre adresse postale

OFCOM, case postale, CH-2501 Biel/Bienne

Notre adresse internet

<http://www.ofcom.admin.ch/>

A l'adresse internet

www.ofcom.admin.ch > L'OFCOM > Adresse ou www.ofcom.admin.ch/org/adresse/index.html?lang=fr,
vous trouverez un plan vous indiquant comment rejoindre notre office, rue de l'Avenir 44, à Bienne.

Abréviations

ACM	Modulation adaptative, une procédure au cours de laquelle la modulation, et par conséquent le débit, sont modifiés de manière dynamique durant l'utilisation
AEF	L'Audiovisuel Extérieur de la France
AF	Division Surveillance et concessions de radiocommunication de l'OFCOM (à partir de décembre 2012: Division Installations et concessions de radiocommunication de l'OFCOM)
AMNT	L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications
AR	Assemblée des radiocommunications
AZ Medien	Radio Medien AG
BO	Division Ressources et Organisation de l'OFCOM
CB	Radiocommunication à usage général
CdE	Conseil de l'Europe
CDMSI	Comité directeur sur les médias et la société de l'information
CEM	Compatibilité Électromagnétique
CEME	Compatibilité Électromagnétique de l'Environnement
CEPT	Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications
CES	Comité Electrotechnique Suisse
CMR	Conférence mondiale des radiocommunications
CMTI	Conférence mondiale des télécommunications internationales
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
Colocalisation	L'accès au répartiteur principal
ComCom	Commission fédérale de la Communication
CRS	Cognitive Radio Systems; les systèmes de radiocommunication cognitifs
DAB	Digital Audio Broadcasting; diffusion audio numérique
DETEC	Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFI	Département fédéral de l'intérieur
Dividende numérique	Est l'ensemble des fréquences libérées suite au passage à la télévision numérique terrestre et é l'arrêt de la télévision analogique.
DSC	Digital Selective Calling; l'Appel sélectif numérique (ASN) est un mode de communication utilisant une technique de transmission automatique des appels codés en format numérique.
DSL	Digital Subscriber Line; ligne numérique d'abonné renvoie à l'ensemble des techniques mises en place pour un transport numérique de l'information sur une ligne de raccordement filaire téléphonique ou liaisons spécialisées.
E-Billing	Facturation électronique par Internet
ENG	Electronic News Gathering
ES	Section Economie et statistique de l'OFCOM
EUTELSAT	Organisation européenne de télécommunications par satellite
F	Section Finances de l'OFCOM
FG	Section Services fixes et services universel de l'OFCOM
FK	Section Concessions de radiocommunication de l'OFCOM
FM	Division Gestion des fréquences de l'OFCOM
FP	Section Planification des fréquences de l'OFCOM
FS	Section Finances et statistique de l'OFCOM
FZ	Section Assignation des fréquences de l'OFCOM
G77	Le Groupe des 77 aux Nations unies est une coalition de pays en développement.

GAC	Comité consultatif gouvernemental de l'organisation Californienne de l'ICANN
GALILEO	Désigne le système européen de navigation par satellite
GAM	Groupe d'Action Mixte
GF	Section Technologie Radio de l'OFCOM
GIG	Direction opérationnelle Société de l'information de l'OFCOM
GPR	Ground Probing Radar; un radar à pénétration de sol (RPS), appelé aussi radar géologique ou géoradar
GPS	Global Positioning System; Guidage Par Satellite – est un système de géolocalisation fonctionnant au niveau mondial.
Green Radio	La radio éco-responsable
GSM-R	Global System for Mobile Communications – Rail(way), est un standard de communication sans fil basé sur le GSM, et développé spécifiquement pour les applications et les communications ferroviaires.
gTLD	Noms de domaine générique de premier niveau
HD	Télévision Haute Définition
HR	Section Ressources humaines de l'OFCOM
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers; la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet
ICCP	Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications de l'OCDE
if	Incidence financière
IFN	Nouveaux instruments pour l'octroi et l'utilisation des fréquences
IGO	Organisation intergouvernementale
IMSO	L'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite
IO	Section Informatique et organisation de l'OFCOM
IR	Service Relations Internationales de l'OFCOM
ITSO	L'Organisation internationale de télécommunications par satellite
KOM	Service de communication de l'OFCOM
L	Section Logistique de l'OFCOM
LED	light-emitting diode; diode électroluminescente
LRC	Long Range Certificate; certificat général d'opérateur
LRIT	Long range identification and tracking - Le système LRIT permet d'identifier et de suivre des navires à l'échelle mondiale.
LRTV	Loi sur la radio et la télévision
LTC	Loi de la télécommunication
LTE	Long Term Evolution est l'évolution la plus récente des normes de téléphonie mobile GSM/EDGE, CDMA2000, TD-SCDMA et UMTS.
M	Section Médias de l'OFCOM
METAS	L'institut national de métrologie
MiMo	Une technologie – utilisée également dans la téléphonie mobile pour augmenter les débits.
MK	Section Accès au marché et conformité de l'OFCOM
MP	Division Médias et poste de l'OFCOM
MP-R	Section Droit de la Division Médias et poste de l'OFCOM
MR	Section Surveillance du marché et droit de l'OFCOM
MS	Section Services mobiles et par satellite de l'OFCOM
MSI-DUI	Comité d'experts sur les droits des usagers d'internet
NA	Section Numérotation et adressage de l'OFCOM
NMC	Selon nouveau modèle comptable de la Confédération
OCEM	Ordonnance sur la compatibilité électromagnétique

OECD	Organisation de Coopération de Développement économique
OFCOM	Office fédéral de la communication OFCOM
OFS	Office fédéral de la statistique
OIT	Ordonnance sur les installations de télécommunication
ONU	Les Nations Unies
ORNI	Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non-ionisant
ORTV	Ordonnance sur la radio et la télévision
OUC	Fréquences ultra-courtes, gamme de fréquences de 89.5 – 108.0 MHz; méthode utilisée aujourd'hui pour diffuser des programmes radio stéréophoniques en technique analogique.
P	Section Poste de l'OFCOM
PMR	Private Mobile Radio, radiocommunication à usage professionnel
PNAF	Le plan national d'attribution des fréquences
POLYCOM	Système radio des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité.
PostCom	Autorité de régulation du marché postal
Pseudolites	Pseudo satellites – sont des émetteurs terrestres envoyant un signal similaire à celui des systèmes de navigation satellitaire.
R&TTE	Directive Radio & Terminal Telecommunication Equipment; concerne les terminaux de télécommunication et les équipements radio
Règlement radio	L'accord internationale sur l'utilisation des fréquences
RF	Section Redevances de radio et télévision de l'OFCOM
RIR	Radio Interface Regulations; prescriptions techniques d'interface
RM	Section Radio Monitoring de l'OFCOM
Roaming	L'itinérance décrit la faculté de pouvoir appeler ou être appelé via le réseau radio d'un opérateur mobile autre que le sien.
RTI	Règlement sur les télécommunications internationales
Slamming	La présélection non souhaitée
SMC	SwissMediaCast AG
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
Spamming	La publicité de masse illicite
SRC	Short Range Certificate; certificat restreint d'opérateur
SRDs	Short Range Devices ;dispositifs é courte portée
SRG SSR	Société suisse romande de radiodiffusion et télévision
Swissinfo	Est une plate-forme en neuf langues qui traite de l'actualité suisse sous forme d'articles écrits, de photos et de fichiers audio et vidéo. Swissinfo a pour but de parler de l'actualité suisse et propose de l'info et des analyses dans les domaines suivants: politique, économie, culture, science, formation et tourisme. Elle s'intéresse tout particulièrement aux liens politiques, économiques et culturels de la Suisse avec l'étranger. L'offre éditoriale existe en neuf langues (français, allemand, italien, anglais, espagnol, portugais, arabe, chinois et japonais).
Systèmes MEO	Medium Earth orbit; orbite circulaire intermédiaire, est une orbite autour de la Terre située entre 2 000 et 35 786 kilomètres d'altitude, soit au-dessus de l'orbite terrestre basse et en dessous de l'orbite géostationnaire.
TC	Division Service de télécommunication de l'OFCOM
TC-R	Section Droit de la division Services de télécommunication de l'OFCOM
TCS	Touring Club de la suisse
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TK CISPR	Commission technique du Comité international spécial des perturbations radioélectriques

TV5 Monde	TV5 Monde, est une chaîne de télévision francophone internationale basée à Paris. Elle diffuse dans le monde entier à travers différents ses réseaux de télédiffusion. Elle est reçue 24 heures sur 24 par plus de 207 millions de foyers dans plus de 200 pays et territoires dans le monde.
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UMTS	L'Universal Mobile Telecommunications System est le standard européen de la famille IMT2000 de standards mobiles cellulaires de troisième génération (3G).
UND	Le label de qualité des organisations qui ont pris des mesures pour optimiser aussi bien la conciliation entre travail et famille que l'égalité entre femmes et hommes, et qui y ont réussi.
UNESCO	L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
VDSL	Very High Speed Digital Subscriber Line; est basée sur la même technique que l'xDSL, (les signaux VDSL sont transportés sur une paire de cuivre, simultanément et sans interférence avec la voix téléphonique), elle permet d'atteindre de très hauts débits : elle peut fournir de 13 à 55,2 Mb/s dans un sens et de 1,5 à 6 Mb/s dans l'autre ou, si l'on veut en faire une connexion symétrique, un débit de 34 Mb/s.
VTA	Facturation des raccordements d'utilisateurs du réseau fixe
WPR	Wall Probing Radar ; sondage de murs